

A man and a woman are in a workshop. The man is standing and pointing upwards with his right hand, looking at a scale. The woman is sitting on a chair, looking at the man. On the scale, there is a large blue bucket. The scale has a digital display showing the number '0'.

Rapport de gestion 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Innosuisse – Agence suisse pour
l'encouragement de l'innovation**

Comptes annuels 2020

Innosuisse

Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation
Einsteinstrasse 2
3003 Berne

Tél. +41 58 461 61 61

info@innosuisse.ch
www.innosuisse.ch

Table des matières

Table des matières	2
Bilan	3
Compte de résultat	4
Tableau de variation des capitaux propres	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe	7
1. Activité opérationnelle	7
2. Établissement des comptes	7
3. Principes régissant l'établissement des comptes	8
4. Estimations et évaluations de gestion significatives	13
5. Gestion des risques financiers	14
Explications relatives au bilan	16
6. Liquidités	16
7. Créances résultant de transactions sans contrepartie	16
8. Autres créances	16
9. Tableau de variation des immobilisations (immobilisations incorporelles)	17
10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie	18
11. Autres engagements	18
12. Instruments financiers	19
13. Provisions	20
14. Engagements de prévoyance	21
Explications relatives au compte de résultat	28
15. Produits	28
16. Encouragement de l'innovation	29
17. Coopération internationale	30
18. Charges de personnel	31
19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	32
Autres informations	33
20. Engagements contractuels: contributions octroyées pour le futur	33
21. Engagements contractuels: contributions octroyées pour les périodes futures	34
22. Opérations commerciales avec des institutions et des parties liées	35
23. Redevances des leasings opérationnels résultant des contrats non-résiliable	37
24. Engagements contractuels: frais généraux octroyés pour le futur	37
25. Information sectorielle	37
26. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels	37

Bilan

(en KCHF)	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
Liquidités	6	17'153	40'122
Créances résultant de livraisons et prestations		1	13
Créances résultant de transactions sans contrepartie	7	11'568	17'896
Autres créances	8	72	34
Compte de régularisation d'actifs		0	1
Actifs circulants		28'793	58'066
Immobilisations incorporelles	9	1'597	497
Actifs immobilisés		1'597	497
Total actifs		30'390	58'563
Engagements résultant de livraisons et prestations		621	365
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	10	11'389	17'958
Autres engagements	11	1'537	1'726
Compte de régularisation de passifs		285	110
Provisions à court terme	13	618	1'041
Engagements à court terme		14'451	21'200
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	10	408	3'424
Engagements de prévoyance	14	4'904	8'021
Provisions à long terme	13	180	153
Engagements à long terme		5'492	11'598
Résultat de l'exercice		-18'774	-7'097
Report des pertes / bénéfices		-2'247	12'130
Réserves libres		25'625	22'900
Réserves affectées		4'695	140
Réserves de réévaluation des engagements de prévoyance		1'149	-2'308
Capitaux propres		10'448	25'765
Total passifs		30'390	58'563

Compte de résultat

(en KCHF)	Annexe	31.12.2020	31.12.2019
Contribution financière de la Confédération	15	249'817	221'125
Contribution financière de la Confédération aux loyers	15	646	646
Fonds de tiers provenant d'organisations européennes	15	115	147
Autres revenus	15	907	1'086
Produits		251'486	223'004
Encouragement de projets d'innovation	16	-166'465	-129'240
Entrepreneuriat fondé sur la science	16	-7'973	-8'051
Transfert de savoir et de technologie (TST)	16	-4'880	-4'337
Diffusion de l'information	16	-930	-1'138
Programmes d'encouragement thématiques	16	-52'873	-53'518
Coopération internationale	17	-18'851	-15'692
Encouragement de l'innovation		-251'971	-211'976
Charges de personnel	18	-12'200	-11'124
Charges de biens et services	19	-5'316	-6'167
Autres charges d'exploitation	19	-653	-650
Amortissements	9	-157	-167
Charges de fonctionnement		-18'326	-18'108
Résultat d'exploitation		-18'812	-7'080
Revenus financiers		47	15
Charges financières		-9	-32
Résultat financier		38	-17
Résultat de l'exercice		-18'774	-7'097

Tableau de variation des capitaux propres

(en KCHF)	Report pertes et bénéfices	Réserves libres	Réserves affectées	Réserves de réévaluation	Capitaux propres
État au 1.1.2019	11'926	22'900	344	-455	34'715
Résultat de l'exercice	-7'097	0	0	0	-7'097
Variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle	0	0	0	-1'853	-1'853
Résultat global	4'829	22'900	344	-2'308	25'765
Dissolution des réserves	204	0	-204	0	0
État au 31.12.2019 avant l'affectation du bénéfice	5'033	22'900	140	-2'308	25'765
Affectation du bénéfice 2019					
Attribution aux réserves	-2'725	2'725	0	0	0
État au 31.12.2019 après affectation du bénéfice	2'308	25'625	140	-2'308	25'765
État au 1.1.2020	2'308	25'625	140	-2'308	25'765
Résultat de l'exercice	-18'774	0	0	0	-18'774
Variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle	0	0	0	3'457	3'457
Résultat global	-16'466	25'625	140	1'149	10'448
Dissolution des réserves	40	0	-40	0	0
Constitution des réserves	-4595	0	4'595	0	0
État au 31.12.2020 avant affectation du bénéfice	-21'021	25'625	4'695	1'149	10'448
Proposition d'affectation du bénéfice 2020					
Dissolution des réserves	21'021	-21'021	0	0	0
État au 31.12.2020 après affectation du bénéfice	0	4'604	4'695	1'149	10'448

L'affectation du bénéfice 2019 a été effectuée conformément à la décision du Conseil fédéral du 22.4.2020 (2,7 MCHF d'attribution aux réserves légales). Les réserves affectées concernent d'une part un projet informatique en cours (archivage 100 KCHF) et, d'autre part, des projets du plan d'action Numérisation qui ont été ajournés en raison de la pandémie de coronavirus (de 4'595 KCHF). La variation des réserves de réévaluation concerne les engagements en matière de prévoyance professionnelle.

Tableau des flux de trésorerie

(en KCHF)	Annexe	2020	2019
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle			
Résultat de l'exercice		-18'774	-7'097
Postes du compte de résultat sans effet sur la trésorerie			
Amortissements	9	157	167
Variation des engagements de prévoyance	14	339	85
Variation des autres provisions	13	-396	-119
Variation de l'actif circulant opérationnel et des engagements			
Variation des créances résultant de livraisons et prestations		12	18
Variation des créances résultant de transactions sans contrepartie	7	6'329	-17'748
Variation des autres créances	8	-37	2'690
Variation des régularisations d'actifs		2	213
Variation d'engagements résultant de livraisons et prestations		256	-161
Variation d'engagements de transactions sans contrepartie	10	-9'585	13'245
Variation des autres dettes	11	-189	1'457
Variation des régularisations de passifs		176	87
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'exploitation		-21'711	-7'163
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations corporelles			
Investissements/désinvestissements dans des immobilisations incorporelles	9	-1'257	-131
Flux de trésorerie nets provenant de l'activité d'investissement		-1'257	-131
Variation des liquidités		-22'969	-7'294
Liquidités au 1.1.	6	40'122	47'416
Variation des liquidités		-22'969	-7'294
Liquidités au 31.12.		17'153	40'122

Annexe

1. Activité opérationnelle

Innosuisse, l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique, qui fait partie de l'administration fédérale décentralisée. Elle a son siège à Berne. La mission, l'organisation, les organes et les instruments d'Innosuisse sont définis par la loi sur Innosuisse (LASEI) et la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Les tâches d'Innosuisse consistent à encourager l'innovation fondée sur la science dans l'intérêt de l'économie et de la société. Aujourd'hui, la clef de la réussite économique réside dans l'association du savoir, de l'expérience, de la recherche et du développement. Innosuisse promeut de manière ciblée la collaboration entre science et marché à travers des projets d'innovation, le réseautage, la formation et le coaching.

2. Établissement des comptes

Normes appliquées et informations générales

Les présents comptes annuels d'Innosuisse sont conformes aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

En tant qu'unité administrative de l'administration fédérale décentralisée disposant de sa propre comptabilité, Innosuisse est entièrement intégrée dans les « comptes consolidés de la Confédération », conformément à l'art. 55 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC). Les présents comptes annuels sont les comptes individuels de l'exercice allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Le bilan est arrêté au 31 décembre 2020. Ces comptes annuels sont présentés en francs suisses, la monnaie fonctionnelle d'Innosuisse.

Les présents comptes annuels ont été approuvés le 26 février 2021 par le Conseil d'administration. L'évaluation est basée sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique. Les actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur nette réalisable ou à leur utilité économique potentielle. L'évaluation est effectuée au coût d'acquisition historique, déduction faite des réévaluations, ou au coût d'acquisition amorti.

Nouvelles normes et normes modifiées

Les changements de principes comptables résultant de la première application de normes ou d'interprétations nouvelles ou modifiées sont appliqués rétrospectivement, à moins qu'une application prospective soit expressément prescrite. Lorsqu'une norme est appliquée avant la date de son application obligatoire, ce fait est communiqué.

Aucune nouvelle norme n'est entrée en vigueur durant l'exercice 2020.

Innosuisse n'a pas appliqué par anticipation les normes, interprétations et modifications de normes existantes suivantes, déjà publiées, qui sont obligatoires pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2021 ou ultérieurement. L'application de ces normes ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes financiers d'Innosuisse.

Norme	Désignation	Entrée en vigueur
IPSAS 41	Instruments financiers (remplace IPSAS 29)	1.1.2023
IPSAS 42	Avantages sociaux (nouvelle norme)	1.1.2023
IPSAS 36	Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise (ajouts / améliorations)	1.1.2023

3. Principes régissant l'établissement des comptes

Liquidités

Les liquidités comprennent les espèces en francs suisses, les avoirs librement disponibles auprès d'établissements financiers ainsi que le solde du compte de dépôt auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF). Géré sous la forme de compte-courant, ce compte accueille les excédents en liquidités ainsi que les prêts de l'AFF octroyés aux conditions du marché afin de garantir la solvabilité d'Innosuisse (art. 20 LASEI). Les liquidités sont évaluées au cours applicable à la date de clôture.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses. Toutes les créances résultant de livraisons et prestations sont des créances avec contrepartie directe. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Créances résultant de transactions sans contrepartie directe

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les demandes de restitution de mesures d'encouragement, les créances envers les organisations européennes pour des contrats en cours ou échus conclus avec ces organismes dans le cadre des mesures d'encouragement de l'innovation ainsi que les créances envers la Confédération pour des contributions financières.

Les créances résultant de transactions sans contrepartie directe sont portées au bilan à leur valeur nette réalisable. Les créances en euros sont comptabilisées durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évaluées à la date de clôture au taux alors applicable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition. Elles sont amorties de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue. Le seuil d'inscription à l'actif se situe à 5 KCHF.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Machines de bureau, matériel informatique et systèmes de communication	2 - 8

Les durées d'utilisation et les pertes de valeur sont examinées chaque année.

Immobilisations incorporelles

La première comptabilisation des immobilisations incorporelles se fait à leurs coûts d'acquisition ou de production. Le seuil d'inscription à l'actif pour les immobilisations incorporelles acquises se situe à 100 KCHF. Les coûts de la phase de conception et de réalisation peuvent être capitalisés uniquement si les critères suivants sont cumulativement remplis :

- les coûts d'acquisition / de production peuvent être déterminés de manière fiable ;
- l'immobilisation incorporelle est identifiable, c'est-à-dire que l'actif est séparable ou fondé sur des droits contractuels ou légaux ;
- le pouvoir de disposition sur l'immobilisation incorporelle est donné ;
- il est probable qu'Innosuisse tirera un bénéfice économique futur de l'immobilisation incorporelle.

La première comptabilisation des licences de logiciels achetées se fait à leurs coûts d'acquisition. Il s'agit du prix d'achat et des autres frais engagés pour la mise en service (par exemple la configuration).

Les logiciels capitalisés sont amortis de manière linéaire, à compter de leur mise en service, en fonction de la durée d'utilisation attendue (de trois à cinq ans) et sont inscrits au compte de résultat en tant qu'amortissement des immobilisations. Innosuisse ne capitalise pas les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée.

Classe d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)
Logiciel standard	3
Logiciel spécifique	3 – 5
Immobilisations en développement (immobilisations incorporelles)	Pas d'amortissement

La valeur restante, la durée d'utilisation et la méthode d'amortissement d'une immobilisation immatérielle sont examinées chaque année, et au besoin, adaptées.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements résultant de livraisons et de prestations sont évalués selon leur valeur nominale et comptabilisés en tant qu'engagements à court terme. Les engagements en monnaies étrangères sont comptabilisés durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération, et évalués à la date de clôture des comptes au taux alors applicable.

Engagements résultant de transactions sans contrepartie directe

Les engagements résultant de transactions sans contrepartie directe comprennent les engagements envers les universités, hautes écoles, PME, startup et autres bénéficiaires de mesures d'encouragement de l'innovation d'Innosuisse pour des contrats conclus avec ces organismes.

Innosuisse reconnaît les charges d'encouragement de l'innovation dès que la documentation nécessaire à la valorisation de l'obligation est parvenue à Innosuisse et que la sortie de fonds est irrévocable. Les financements accordés sont présentés à la section 20 en tant qu'engagements non portés au bilan.

Les engagements dans le cadre de projets cofinancés concernant des organisations européennes sont comptabilisés partiellement en euros. Ils sont évalués durant l'exercice au taux de change annuel fixé par la Trésorerie centrale de la Confédération et, à la date de clôture des comptes, au taux alors applicable.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des engagements potentiels basés sur des événements passés. Le montant et le calendrier des engagements sont incertains mais peuvent être estimés. Le montant de la provision correspond à la valeur attendue des futures sorties de trésorerie.

Si un engagement ne peut être estimé avec une fiabilité suffisante, il est déclaré comme un passif éventuel. L'évaluation des provisions est basée sur la meilleure estimation possible des dépenses prévues.

Provisions liées aux primes de fidélité

Une prime de fidélité est octroyée après dix années de service auprès d'Innosuisse. Elle est fixée d'après le montant du salaire prévu lorsque la prime sera effectivement due. Elle consiste :

- en la moitié du salaire mensuel après dix années de service ;
- en la moitié du salaire mensuel après quinze années de service ;
- en un salaire mensuel après 20 années de service ainsi qu'après chaque nouvelle tranche de cinq années de service.

La direction peut spécifier que la prime de fidélité peut ou doit être octroyée entièrement ou partiellement sous forme de congés payés.

Le montant des provisions à constituer pour les primes de fidélité est calculé selon la méthode Projected-Unit-Credit (PUC). La valeur des primes de fidélité au jour déterminant pour l'évaluation équivaut à la valeur actuelle, à cette même date, des prestations dues. Ce calcul est effectué par un expert en actuariat indépendant. Un salaire mensuel correspond à 1/12 du salaire annuel.

Provisions liées aux engagements de prévoyance

Tous les collaborateurs d'Innosuisse sont assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA) contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Innosuisse fait partie de la caisse de prévoyance de la Confédération. Deux plans de prévoyance existent pour les collaborateurs d'Innosuisse concernant les cotisations d'épargne, les cotisations d'épargne volontaires et les rachats (art. 3 RPEC) : un plan standard pour les collaborateurs jusqu'à la classe salariale 23 et un plan pour cadres pour les collaborateurs à partir de la classe salariale 24. Les modèles de calcul sous-jacents au règlement se fondent sur l'âge de la retraite (65 ans). Innosuisse n'a aucune influence sur la politique commerciale ni sur la politique de placement de PUBLICA. Elle s'acquitte auprès de PUBLICA des cotisations de l'employeur et de celles des employés fixées dans le règlement susmentionné. Les prestations de prévoyance se fondent en règle générale sur l'avoir de vieillesse individuel de l'assuré.

Conformément aux exigences de la norme IPSAS 39, les régimes de retraite de la Confédération sont classés comme des régimes à prestations définies. La comptabilisation des plans de prévoyance à prestations définies est complexe parce que l'évaluation des engagements et des charges requiert des hypothèses actuarielles, et parce qu'il peut y avoir des bénéfices actuariels ou des pertes actuarielles. En outre, les engagements sont évalués sur une base actualisée, car ils doivent être payés plusieurs années après que le travail a été fourni par l'employé.

Les provisions comptabilisées sur la base des plans de prévoyance à prestations définies découlent de la valeur actuelle des engagements de prévoyance à la date de clôture, déduction faite de la juste valeur de la fortune de prévoyance. L'évaluation actuarielle des engagements de prévoyance est effectuée par des experts en actuariat indépendants à chaque date de clôture des comptes au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, également appelée méthode PUC (Projected Unit Credit Method), prescrite dans la norme IPSAS 39 (avantages du personnel). Cette méthode tient compte des rentes et des droits acquis connus à la date de clôture des comptes, ainsi que des futures augmentations attendues des salaires et des rentes.

La fortune de prévoyance correspond à la valeur de marché de la fortune de la caisse de prévoyance calculée à la date de clôture des comptes, déduction faite des engagements à court terme.

La valeur actualisée des engagements de prévoyance à prestations définies (Defined Benefit Obligation, DBO) est calculée sur la base d'un paramètre de calcul réaliste et applicable (hypothèses actuarielles). S'agissant des plans de prévoyance à prestations définies, les bénéfices actuariels et les pertes actuarielles découlant des variations non attendues des engagements de prévoyance ainsi que des variations des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, dans les périodes où ils sont réalisés. Les charges liées aux services rendus à compenser ultérieurement, les bénéfices actuariels ou les pertes actuarielles découlant de liquidations de plans, ainsi que les modifications, les réductions ou les liquidations du plan de prévoyance doivent être immédiatement comptabilisés avec incidence sur le résultat. Les intérêts nets des dotations pour provisions compris dans les charges de pension (charges d'intérêts pour les engagements de prévoyance et revenus attendus provenant de la fortune de prévoyance) sont comptabilisés dans les charges de personnel.

Dans les comptes annuels 2020, les engagements de prévoyance ont été évalués pour la première fois en tenant compte du partage des risques entre l'employeur et l'employé. Ce changement de méthode permet de prendre en considération le fait que, en cas d'assainissement, la législation suisse en matière de prévoyance prévoit que l'employeur comme l'employé fournissent chacun une contribution. Jusqu'ici, le partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing) n'était pas suffisamment pris en compte dans l'évaluation des engagements de prévoyance. Est désormais prise en considération non plus l'ensemble des engagements nets de prévoyance, mais uniquement la part de l'engagement de prévoyance qui incombera vraisemblablement à l'employeur. Par conséquent, le montant de l'engagement inscrit au bilan correspondra davantage à la réalité. Le calcul est basé sur l'hypothèse que le taux de conversion est réduit à 4,7 % et que le déficit de financement restant est réparti entre l'employeur et l'employeur sur la base de la répartition actuelle des cotisations d'épargne réglementaires, à savoir 60 % à charge de l'employeur et 40 % à charge de l'employé. La méthode d'évaluation a été modifiée au



1^{er} janvier 2020. Cette modification entraîne une réduction unique de l'engagement de prévoyance pour un montant de 1,9 MCHF qui, conformément à IPSAS 3 est reporté directement dans le capital propre en tant que différence résultant d'un changement de méthode d'évaluation.

Conversion des monnaies étrangères

Les liquidités, les créances et les engagements basés sur une monnaie étrangère sont évalués selon le cours applicable le jour de la clôture des comptes.

Monnaie	31.12.2020	31.12.2019
Euro (EUR)	1.08168	1.08656

Capital propre

Innosuisse est une institution de droit public et ne dispose de ce fait pas de capital souscrit. Selon l'art. 19 LASEI, Innosuisse peut constituer des réserves. Celles-ci ne peuvent toutefois pas dépasser 10 % du budget annuel correspondant. Les fonds de tiers ne sont pas inclus.

Un bénéfice qui n'est pas affecté à des réserves conformément à l'art. 19 LASEI est généralement crédité au compte de bénéfice ou de perte reportés.

Produits

Selon la LASEI, Innosuisse finance ses activités par les moyens suivants :

- les indemnités versées par la Confédération;
- les fonds de tiers;
- les restitutions au sens de la loi du 5 octobre 1990 sur les subventions.

Les indemnités versées par la Confédération sans contrepartie directe comprennent les contributions annuelles destinées à indemniser les tâches visées à l'art. 18, al. 1 et 2, et 19 à 24, ainsi qu'à l'art. 28, al. 2, LERI. Ces revenus sont comptabilisés au cours de l'année pour laquelle le montant a été alloué. Ce versement comprend un montant pour le loyer des locaux administratifs dont s'acquitte Innosuisse auprès de l'OFCL.

Innosuisse perçoit des fonds de tiers du SEFRI. L'agence perçoit aussi des organismes européens des contributions affectées qui ont pour but l'encouragement de l'innovation. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels, sont traités comme des contributions transitoires et sont déduits des contributions d'encouragement brutes d'Innosuisse.

Résultat financier

Les différentes rubriques du compte de résultat financier sont comptabilisées selon le principe du produit brut.

4. Estimations et évaluations de gestion significatives

Innosuisse établit ses comptes annuels conformément aux normes IPSAS. L'agence utilise à cette fin des estimations et des évaluations de gestion qui peuvent affecter les actifs et les passifs, les produits et les charges déclarés ainsi que la présentation des passifs et des passifs éventuels au cours de la période sous revue. Bien que ces estimations aient été faites par la direction en toute connaissance des événements en cours et des éventuelles mesures qu'Innosuisse pourrait être amené à prendre à l'avenir, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et évaluations. Les domaines impliquant un degré élevé d'incertitude d'estimation ou d'évaluation de gestion sont indiqués ci-dessous.

Durée d'utilisation et dépréciation d'immobilisations incorporelles

Lors de l'estimation de la durée d'utilisation d'une immobilisation incorporelle, l'on prend en compte l'utilisation prévue, les développements technologiques et l'expérience acquise avec des actifs comparables. Un changement dans l'estimation de la durée d'utilisation peut avoir un impact sur le calcul des amortissements futurs.

Les immobilisations incorporelles sont soumises à une réévaluation s'il existe des indications spécifiques que leur valeur comptable pourrait être surévaluée. Leur valeur est déterminée sur la base d'estimations et d'hypothèses faites par la direction concernant la rentabilité future de ces immobilisations. Les valeurs effectivement atteintes peuvent différer de ces estimations.

Provisions et passifs éventuels

Selon les circonstances, des actions en justice peuvent être exercés contre Innosuisse dans le cadre de ses activités habituelles. La direction doit évaluer la probabilité de telles revendications, qui sont incertaines au moment de la clôture des comptes, et estimer le montant de la dépense éventuelle afin de refléter le risque de manière adéquate dans une provision. Par conséquent, des différences peuvent apparaître entre les résultats réels et les hypothèses formulées par la direction.

Engagements en matière de prévoyance professionnelle

Les charges et les engagements de prévoyance sont calculés chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les calculs sont basés sur des hypothèses actuarielles, telles que le rendement à long terme attendu des avoirs de prévoyance, l'évolution attendue des salaires et des pensions, l'espérance de vie des employés assurés, le taux d'actualisation des charges de prévoyance ou le partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing). En raison de la nature à long terme des engagements, les hypothèses retenues dans les calculs sont assujetties à d'importantes incertitudes.

5. Gestion des risques financiers

Innosuisse dispose d'un système de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) interne et d'un système de contrôle interne (SCI), tous deux basés sur une politique pertinente des risques à laquelle contribuent le Conseil d'administration, la direction et les collaborateurs d'Innosuisse.

Le système de contrôle interne (SCI) et le système de gestion des risques sont mis en œuvre chaque année ce qui permet notamment de vérifier, d'une part, l'exhaustivité de la documentation des processus, en particulier sous l'angle des risques et des contrôles, et, d'autre part, l'efficacité des contrôles.

Le fait de présenter annuellement de manière appropriée les rapports au conseil d'administration et au comité audit et compliance (ACC) du conseil d'administration ainsi qu'au conseil d'administration lui-même, vise à garantir et à développer en permanence la transparence des risques et donc la culture du risque.

Risques de change

Innosuisse possède un compte en euros, sur lequel sont versés les fonds de tiers reçus en euros et à partir duquel les engagements sont payés en euros.

Dans le cadre du programme Eurostars-2, des montants sont versés en euros par l'organisation européenne à Innosuisse pour sa participation aux projets Eurostars-2. Innosuisse planifie les versements relatifs à ces projets de manière à ce que tous les montants en euros perçus soient reversés par la suite ou à l'avance aux entreprises subventionnées. L'évaluation annuelle des avoirs en devises étrangères donne lieu à des ajustements d'évaluation.

Risques de marché

Innosuisse n'est exposée à aucun risque de cours. Elle ne possède pas de placements financiers, de stocks ou d'autres actifs soumis à des fluctuations de cours sur un marché actif.

Risque de crédit et de défaillance

La majeure partie des ressources financières d'Innosuisse provient des contributions fédérales. En outre, les liquidités sont investies sans risque auprès de la Confédération. Aucune provision pour créances douteuses n'est constituée, car les activités d'exploitation d'Innosuisse font qu'il n'y a pas de risque important de défaillance sur les créances.

Risque de liquidité

Innosuisse dispose de réserves de liquidités suffisantes. En cas de manque de liquidités, l'art. 20, al. 2, LASEI prévoit que la Confédération accorde des prêts à Innosuisse aux conditions du marché afin d'assurer sa solvabilité.

Risque lié aux taux d'intérêt sur la juste valeur et les flux de trésorerie

Innosuisse n'a actuellement aucun engagement portant intérêt. C'est pourquoi il peut être renoncé pour le moment à une analyse de sensibilité relative à la variation du taux d'intérêt. Toutes les liquidités sont placées auprès de la Poste ou de la Confédération. Cette concentration ne représente aucun risque accru en raison de la bonne solvabilité des débiteurs.

Explications relatives au bilan

6. Liquidités

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
PostFinance	13'029	37'986
PostFinance (EUR)	4'024	1'136
Administration fédérale des finances (AFF)	100	1'000
Liquidités	17'153	40'122

7. Créances résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Restitutions dans le périmètre de consolidation de la Confédération	112	0
Autres créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération	0	8'479
Restitutions autres partenaires de recherche	256	0
Créances fonds de tiers	11'199	9'417
Créances résultant de transactions sans contrepartie	11'568	17'896
Aucune échéance	11'199	9'417
Échéance 1 à 30 jours	368	8'479
Échéance 31 à 90 jours	0	0
Échéance à plus de 90 jours	0	0
Ajustement de valeur	0	0
Créances résultant de transactions sans contrepartie	11'568	17'896

Les créances liées à des fonds de tiers prennent en compte les programmes AAL (Active Assisted Living) et EU-REKA Eurostars-2. Les avoirs AAL s'élèvent à 1'845 KCHF. Les avoirs Eurostars-2 de 9'354 KCHF sont en euros. Les organisations européennes règlent les créances après vérification des déclarations soumises par Innosuisse.

8. Autres créances

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Créances envers les assurances sociales	72	0
Créances envers les collaborateurs et les organes de milice	0	0
Diverses créances dans le périmètre de consolidation de la Confédération	0	0
Diverses créances	0	34
Autres créances	72	34

9. Tableau de variation des immobilisations (immobilisations incorporelles)

(en KCHF)	Immobilisations en cours	ERP	Analytics	Total
Coûts d'acquisition				
État au 1.1.2019	0	151	491	642
Entrées	0	0	131	131
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2019	0	151	622	773
Entrées	1'257	0	0	1'257
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2020	1'257	151	622	2'030
Amortissements cumulés				
État au 1.1.2019	0	21	88	109
Entrées	0	0	0	0
Amortissements	0	26	141	167
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2019	0	47	229	276
Entrées	0	0	0	0
Amortissements	0	26	131	157
Sorties	0	0	0	0
État au 31.12.2020	0	73	360	433
Valeur comptable nette au 31.12.2019	0	104	393	497
Valeur comptable nette au 31.12.2020	1'257	78	262	1'598

Innosuisse dispose de deux applications informatiques de valeur qui ont été créées dans le cadre des projets CTI-Next (ERP) et CTIAnalytics (application spécifique pour le traitement des demandes). Les coûts sont comptabilisés à l'actif conformément à la réglementation IPSAS. L'évaluation de la durée de vie de l'application Analytics a été prolongée jusqu'au 31.12.2022 (2018 : 31.12.2020). Au 31 décembre 2020, il y avait des actifs incorporels d'une valeur de 1'257 KCHF qui n'étaient pas encore en exploitation. Cela concerne deux applications informatiques en cours d'élaboration (Reporting-System 210 KCHF et de nouvelles applications spécifiques pour le traitement des demandes 1'047 KCHF). La mise en service des applications et l'amortissement correspondant sont prévus pour l'exercice 2021. Il n'existe aucune restriction ni aucun droit de cession ou de gage sur les immobilisations incorporelles.

10. Engagements résultant de transactions sans contrepartie

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération	437	4'162
Engagements vis-à-vis d'autres partenaires de recherche	6'091	10'366
Engagements liés à des fonds de tiers EU	4'542	3'242
Divers engagements	320	188
Engagements à court terme résultant de transactions sans contrepartie	11'389	17'958

Les autres engagements dans le périmètre de consolidation de la Confédération ainsi que les engagements en faveur d'autres partenaires de recherche correspondent aux versements effectués début janvier 2021 et dont les contrats ou autres documents pertinents étaient déjà disponibles en 2020.

Les engagements à court et long terme issus de fonds de tiers de l'UE s'élèvent à 4'950 KCHF, tandis que les engagements relatifs aux programmes AAL (568 KCHF) et Eurostars-2 (4'365 KCHF en EUR) correspondent aux paiements prévus au profit d'entreprises pour lesquelles le SEFRI a cédé à Innosuisse des créances sur des organisations européennes. Les 16 KCHF restants concernent d'autres programmes.

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements à long terme issus de fonds de tiers de l'UE	408	3'424
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	408	3'424

11. Autres engagements

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Engagements envers les assurances sociales	142	285
Engagements envers les institutions de prévoyance	161	148
Autres engagements courants	1'235	1'293
Autres dettes	1'537	1'726

Les autres engagements courants comprennent les indemnités pour des organes de milice qui ont été versées en janvier 2021.

12. Instruments financiers

	Prêts et créances	Engagements fi- nanciers	Total valeur comptable	Total valeur vénale
État au 31.12.2019 (en KCHF)				
Liquidités	40'122	0	40'122	40'122
Créances résultant de livraisons et de prestations	13	0	13	13
Créances résultant de transactions sans contrepartie	17'896	0	17'896	17'896
Autres créances	34	0	34	34
Compte de régularisation d'actifs	1	0	1	1
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	365	365	365
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	17'958	17'958	17'958
Autres engagements	0	1'726	1'726	1'726
Compte de régularisation de passifs	0	110	110	110
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	0	3'424	3'424	3'424
	Prêts et créances	Engagements fi- nanciers	Total valeur comptable	Total valeur vénale
État au 31.12.2020 (en KCHF)				
Liquidités	17'153	0	17'153	17'153
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	0	1	1
Créances résultant de transactions sans contrepartie	11'568	0	11'568	11'568
Autres créances	72	0	72	72
Compte de régularisation d'actifs	0	0	0	0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	0	621	621	621
Engagements résultant de transactions sans contrepartie	0	11'389	11'389	11'389
Autres engagements	0	1'537	1'537	1'537
Compte de régularisation de passifs	0	285	285	285
Engagements à long terme résultant de transactions sans contrepartie	0	408	408	408

13. Provisions

(en KCHF)	Horaires mo- biles, vacances, milice	Divers	Total
Provisions à court terme			
État au 1.1.2019	675	480	1'155
Utilisation	-112	-32	-144
Transfert collaborateurs	30	0	30
État au 31.12.2019	593	448	1'041
Utilisation	-30	0	-30
Dissolution	0	-448	-448
Constitution	55	0	55
État au 31.12.2020	618	0	618

La dissolution des autres provisions concernent un cas juridique potentiel pour lequel Innosuisse avait mandaté un avocat. Cette affaire juridique potentielle a été réglée à l'amiable cette année, sans frais pour Innosuisse.

(en KCHF)	Primes de fidélité	Total
Provisions à long terme		
État au 1.1.2019	158	158
Utilisation	-16	-16
Dissolution	0	0
Constitution	11	11
État au 31.12.2019	153	153
Utilisation	-17	-17
Dissolution	0	0
Constitution	44	44
État au 31.12.2020	180	180

Les provisions pour primes de fidélité ont été calculées par Libera AG selon la norme IPSAS 39.

14. Engagements de prévoyance

Prescriptions légales

L'application de la prévoyance professionnelle doit être effectuée par une institution de prévoyance indépendante de l'employeur. La loi fixe des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

Les personnes employées et les bénéficiaires de rentes d'Innosuisse sont assurés auprès de la caisse de prévoyance de la Confédération. Ce fonds de pension est affilié à l'institution collective « Caisse fédérale de pensions PUBLICA » (PUBLICA). PUBLICA est une institution de droit public indépendante de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle exerce la surveillance et le contrôle de la gestion des affaires de PUBLICA. Composée de manière paritaire, elle comprend seize membres (huit représentants des assurés et huit représentants des employeurs issus des institutions de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose ainsi du même nombre de représentants pour les employés et les employeurs.

Chaque institution de prévoyance dispose de son propre organe paritaire. Celui-ci intervient notamment lors de la conclusion d'un contrat d'affiliation, et décide de l'utilisation des excédents éventuels. Il est composé de six représentants de l'employeur et de six représentants des employés des unités administratives.

Plans de prévoyance

Conformément à la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance relève de la catégorie de régimes à prestations définies (defined benefit).

Les plans de prévoyance sont fixés dans le règlement de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance de la Confédération, qui fait partie intégrante du contrat d'affiliation à PUBLICA. Les plans de prévoyance prévoient des prestations supérieures aux prestations minimales requises par la loi pour les cas d'invalidité, de décès, de vieillesse ainsi qu'en cas de sortie. Cela signifie qu'il s'agit de plans enveloppants (prestations obligatoires et sur-obligatoires).

Les cotisations d'épargne de l'employeur et des salariés représentent un pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est perçue pour couvrir les risques de décès et d'invalidité. Cette prime de risque et les frais administratifs sont payés par l'employeur.

Le montant de la rente de vieillesse correspond à l'avoir de vieillesse existant à la date du départ à la retraite, multiplié par le taux de conversion fixé dans le règlement susmentionné. Les salariés ont la possibilité de toucher leurs prestations de vieillesse sous forme de capital.

Il existe des plans de prévoyance pour différents groupes d'assurés. En outre, les salariés peuvent verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

Les prestations de risque sont déterminées en fonction du capital d'épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion. Elles sont limitées à un pourcentage fixe du salaire assuré. En cas d'invalidité, les prestations sont par exemple limitées à 60 % du salaire assuré.

Placement de la fortune

PUBLICA effectue un placement commun pour toutes les caisses affiliées (avec le même profil de placement).

La Commission de la caisse, en tant qu'organe suprême de PUBLICA, porte la responsabilité générale de la gestion de la fortune. Elle est compétente pour émettre et modifier le règlement de placement et elle définit la stratégie de placement, en veillant à ce que les prestations réglementaires puissent être versées à l'échéance. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse sur les questions de placements et veille au respect du règlement de placement et de la stratégie de placement.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placement incombe à l'Asset Management de PUBLICA. L'Asset Management prend également les décisions tactiques permettant de s'écarter temporairement des pondérations définies par la stratégie de placement en vue de générer une plus-value par rapport à la stratégie. Lorsqu'il s'agit de développer certaines catégories d'actifs ou de s'en désengager sur plusieurs années, une stratégie au prorata est calculée en vue de diversifier les transactions sur l'axe du temps.

Risques pour l'employeur

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance de la Confédération peut modifier en tout temps les conditions de financement (cotisations et prestations futures).

Tant que subsiste un découvert au sens de l'art. 44 OPP 2, et si d'autres mesures ne permettent pas de le résorber, l'organe paritaire peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. Une contribution d'assainissement ne peut être perçue qu'avec le consentement de l'employeur si elle sert au financement des prestations sur-obligatoires.

Changement de méthode d'évaluation à compter du 1.1.2020: introduction du risk sharing

Conformément au partage des risques entre l'employeur et l'employé (risk sharing), seule la part de l'engagement de prévoyance qui incombera vraisemblablement à l'employeur est prise en compte. Il en découle une estimation plus réaliste des coûts attendus du plan de prévoyance qui seront à la charge de la Confédération. Aucun partage des risques n'avait encore été pris en compte pour le calcul actuariel au 31 décembre 2019. La méthode d'évaluation qui fixe les hypothèses financières en tenant compte du partage des risques a été appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2020. Ce changement de méthode d'évaluation a entraîné une diminution des engagements de prévoyance de 1,9 MCHF qui est reportée directement dans le capital propre en tant que bénéfices ou pertes actuariels résultant d'un changement de méthode d'évaluation.

Par ailleurs, un deuxième effet à hauteur de 1,7 MCHF résulte du relèvement du taux d'actualisation et du taux d'intérêt projeté des avoirs de vieillesse. La modification des hypothèses financières génère ainsi un bénéfice total de 3,6 MCHF.

Événements particuliers

Il n'y a pas eu de modification, réduction ou liquidation de régime au cours de la période sous revue.

Hypothèses et méthode d'analyse de sensibilité

Des analyses de sensibilité ont été réalisées pour les principales hypothèses utilisées pour le calcul des engagements.

Le facteur d'actualisation, le taux d'intérêt prévu pour les avoirs de vieillesse, l'hypothèse sur l'évolution des salaires et l'hypothèse sur l'évolution des rentes ont été augmentés ou réduits de points de pourcentage fixes. La sensibilité à la mortalité a été calculée en réduisant ou en augmentant la mortalité par un facteur forfaitaire, de sorte que l'espérance de vie a été augmentée ou réduite d'environ un an pour la plupart des catégories d'âge.



Asset-liability matching

PUBLICA supporte elle-même les risques liés à l'assurance et aux investissements. En tant qu'organe suprême de PUBLICA, la Commission de la Caisse est responsable de la gestion des avoirs. La stratégie d'investissement est définie de manière à ce que les prestations réglementaires puissent être fournies à échéance.

Funding Arrangements

Les cotisations de l'employeur et de l'employé sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est perçue pour l'assurance contre les risques de décès et d'invalidité. Les primes de risque et les frais administratifs sont payés par l'employeur.

(en KCHF)	2020	2019
Engagements de prévoyance au 1.1.		
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	29'657	29'359
Juste valeur de la fortune de prévoyance	-24'753	-21'338
Engagements de prévoyance au 31.12.	4'904	8'021
Coûts de prévoyance dans le compte de résultat		
Coûts des services rendus au cours de l'exercice (employeur)	1'379	1'002
Coût des services passés suite au recalcul (modifications du plan)	0	0
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	-61	73
Revenus des intérêts de la fortune de prévoyance	44	-55
Frais administratifs	11	9
Charges de prévoyance nettes y compris les charges d'intérêt	1'374	1'029
Gains/pertes actuariels sur les engagements et rendement de la fortune de prévoyance		
Modifications des hypothèses financières	-3'629	2'173
Modifications des hypothèses démographiques	0	-837
Ajustements fondés sur l'expérience	2'105	1'255
Gains/pertes actuariels sur les engagements	-1'524	2'591
Revenus de la fortune de prévoyance (hors revenu des intérêts)	-1'933	-738
Réévaluation inscrite dans les capitaux propres	-3'457	1'853
Contributions attendues de l'employeur/des collaborateurs	2021	2020
Contributions attendues de l'employeur	1'063	951
Contributions attendues des collaborateurs	659	584

(en KCHF)	2020	2019
Valeur actuelle des engagements de prévoyance		
Valeur actuelle au 1.1.	29'360	22'288
Services courants (employeur)	1'379	1'002
Charges d'intérêt des engagements de prévoyance	-60	73
Prestations perçues et versées	-135	2'829
Contributions de l'employeur	637	577
Gains / pertes actuariels	-1'524	2'591
Modifications du plan (coût négatif des services passés suite au recalcul)	0	0
Valeur actuelle au 31.12.	29'657	29'360
Profil des échéances de la valeur actuelle des engagements		
Durée moyenne pondérée des engagements (en années)	16.9	17.9
Pour les assurés actifs	17.2	18.3
Pour les bénéficiaires de rentes	15.0	15.7
Évolution de la fortune de prévoyance		
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 1.1.	21'338	16'204
Produit des intérêts de la fortune de prévoyance	-44	55
Cotisations de l'employeur	1'035	944
Cotisations des employés	637	577
Prestations perçues et versées	-135	2'829
Revenu de la fortune de prévoyance (hors intérêts)	1'933	738
Frais administratifs	-11	-9
Juste valeur de la fortune de prévoyance au 31.12.	24'753	21'338

Variation des engagements de prévoyance nets	2020	2019
État au 1.1.	8'022	6'084
Charges de prévoyance nets (intérêts y compris)	1'374	1'029
Réévaluation comptabilisée dans les capitaux propres	-3'457	1'853
Cotisations de l'employeur	-1'035	-944
État au 31.12.	4'904	8'022
Structure des placements de prévoyance – cotés	2020	2019
Liquidités	3.37%	4.23%
Obligations de la Confédération	5.63%	5.41%
Autres obligations en CHF	10.18%	10.27%
Obligations d'État en devises étrangères	24.64%	26.15%
Obligations d'entreprises en devises étrangères	10.36%	10.90%
Hypothèques	0.78%	0.30%
Actions	26.01%	26.86%
Immobilier	3.84%	2.47%
Matières premières	2.16%	2.26%
Autres	0%	0%
Total placements cotés	86.97%	88.85%
Structure des placements de prévoyance – non cotés	2020	2019
Immobilier	6.42%	5.91%
Matières premières	0%	0%
Autres	6.61%	5.24%
Total placements non cotés	13.03%	11.15%

Données actuarielles	2020	2019
Taux d'actualisation au 1.1.	-0.20%	0.30%
Taux d'actualisation au 31.12.	0.20%	-0.20%
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse au 31.12.	0.30%	0.00%
Évolution attendue des salaires	0.40%	0.40%
Évolution attendue des rentes	0.00%	0.00%
Espérance de vie à 65 ans – hommes (nombre d'années)	22.72	22.61
Espérance de vie à 65 ans – femmes (nombre d'années)	24.76	24.65
Bases techniques	BVG2015 GT	BVG2015 GT

Analyse de Sensibilité – Hypothèse de hausse	2020	2019
Taux d'actualisation (modification +0.25%)	-658	-1'269
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification +0.25%)	176	323
Évolution des salaires (modification +0.25%)	110	208
Évolution des rentes (modification +0.25%)	482	929
Espérance de vie à 65 ans (modification +1 an)	348	686

Analyse de Sensibilité – Hypothèse de baisse	2020	2019
Taux d'actualisation (modification -0.25%)	717	1'370
Taux d'intérêt projeté de l'avoir vieillesse (modification -0.25%)	-166	-29
Évolution des salaires (modification -0.25%)	-100	-206
Évolution des rentes (modification -0.25%)	-456	-878
Espérance de vie à 65 ans (modification -1 an)	-349	-686

L'analyse de sensibilité montre comment l'engagement de prévoyance est modifié par une hausse ou une baisse des principales hypothèses actuarielles. Lors de cette analyse, seule une des hypothèses est modifiée, les autres paramètres restent inchangés.

Le taux d'actualisation et le taux d'intérêt projeté ainsi que les hypothèses sur l'évolution des salaires et des rentes ont augmenté/baissé de 0,25 point de pourcentage. La sensibilité de l'espérance de vie a été calculée avec une baisse et une hausse de l'espérance de vie d'un an.

Composants de la répartition des engagements de prévoyance	2020	2019
Valeur actuelle pour les assurés actifs	25'484	25'194
Valeur actuelle pour les bénéficiaires de rentes	4'173	4'165
Valeur actuelle pour les rentes différées	0	0

Explications relatives au compte de résultat

15. Produits

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Budget de la Confédération	250'116	256'250
Part non retirée	0	-20'597
Contributions financières retirées	250'116	235'653
Restitution à la Confédération	-300	-14'528
Contribution financière de la Confédération	249'817	221'125
Transfert réserves CTI	0	0
Hébergement (loyer Einsteinstrasse 2, 3005 Berne)	646	646
Produits des fonds de tiers (organisations européennes)	115	147
Enterprise Europe Network (convention avec le SEFRI)	900	900
Autres produits (location parking aux employés, taxe sur CO2, divers)	7	186
Produits	251'486	223'004

La contribution financière ainsi que les coûts d'hébergement sont pris en charge par la Confédération. Au cours de l'exercice 2020, la contribution financière a été complètement utilisée. Le financement annuel du SEFRI pour les tâches liées à la participation de la Suisse au réseau Enterprise Europe Network sert principalement à couvrir les charges de personnel.

16. Encouragement de l'innovation

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Contributions à des projets d'innovation		
• avec des partenaires chargés de la mise en valeur	125'770	102'259
• sans partenaire chargé de la mise en valeur	16'069	10'416
Bons pour des études préliminaires (chèques d'innovation)	5'655	3'922
Contributions aux coûts indirects de recherche	18'971	12'643
Encouragement de projets d'innovation	166'465	129'240
Mesures de sensibilisation et de formation	3'374	3'828
Bons pour un coaching	3'351	2'568
Offres d'information et de conseil	1'248	1'655
Encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science	7'973	8'051
Bons pour mentoring dans le domaine de l'innovation	1'074	885
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	2'750	2'876
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	1'056	576
Mise en valeur du transfert de savoir et de technologie (TST)	4'880	4'337
Diffusion de l'information	930	1'138
Recherche énergétique (SCCER et Joint Activities)	31'470	31'029
Bridge (programme conjoint avec le FNS)	13'552	10'935
Programme d'impulsion Numérisation	6'877	10'130
Contributions aux coûts indirects de recherche	974	1'424
Programmes d'encouragement axés sur des thèmes	52'873	53'518
Enterprise Europe Network (EEN)	876	857
Programmes bilatéraux et multilatéraux	17'975	14'835
Coopération internationale	18'851	15'692
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	251'971	211'976

Les demandes de restitution d'un total de 1'564 KCHF (année précédente 1'205 KCHF) sont déjà déduites des contributions d'encouragement.

17. Coopération internationale

(en KCHF)	2020	2019
Enterprise Europe Network (EEN)	876	857
Active Assisted Living (AAL)		
• Versements (restitutions déduites)	3'219	2'474
• Financement par l'UE et avoirs repris du SEFRI	-1'750	-1'477
Total	1'469	997
EUREKA Eurostars-2		
• Versements (restitutions déduites)	17'148	15'370
• Financement par l'UE et avoirs repris du SEFRI	-5'790	-4'038
Total	11'358	11'332
Autres programmes bilatéraux et multilatéraux	5'148	2'506
Coopération internationale	18'851	15'692

Innosuisse a repris le 1^{er} janvier 2019 des programmes de coopération européens (AAL, Eurostars, Ecsel) du SEFRI, y compris une partie des projets déjà en cours au 1^{er} janvier 2019.

Pour AAL et Eurostars-2, l'UE participe au financement des projets. La contribution attendue de l'UE a été déduite des montants versés. Innosuisse dispose également de moyens financiers supplémentaires pour les projets démarrés sous la direction du SEFRI, montants que le SEFRI a transférés à Innosuisse. Pour les projets concernés, les montants en question ont été déduits des paiements.

18. Charges de personnel

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Indemnités versées au conseil d'administration	137	138
Indemnités versées au conseil de l'innovation et aux experts	2'452	2'198
Charges salariales secrétariat	7'141	6'743
Salaires et indemnités	9'731	9'079
Coûts de prévoyance nets selon IPSAS 39	1'390	1'010
Autres prestations sociales (AVS, AC, etc.)	826	823
Prestations sociales	2'216	1'833
Variation provisions pour vacances et heures supplémentaires	55	-112
Variation provisions pour primes de fidélité	27	-5
Variation provisions pour cas juridiques	-449	-31
Provisions personnel	-366	-148
Personnel temporaire	207	23
Formation et formation continue	92	39
Frais conseil d'administration, conseil de l'innovation, experts	25	71
Autres charges de personnel secrétariat (frais, annonces)	296	227
Autres charges de personnel	620	360
Total charges de personnel	12'200	11'124

19. Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Loyers et charges annexes	654	654
Développement et charges de conseil en informatique	1'446	2'296
Maintenance et support informatique, infrastructure bureautique	1'719	1'628
Charges informatiques	3'165	3'924
Charges de conseil liées à la recherche	577	738
Charges de conseil liées aux frais généraux	920	851
Charges de conseil	1'497	1'589
Total des charges de biens et services	5'316	6'167
Assurances	1	11
Traductions et autres prestations de service	318	400
Matériel de bureau et autres charges d'exploitation	334	239
Autres charges d'exploitation	653	650

Le loyer des locaux s'élève à 646 KCHF. En contrepartie, Innosuisse reçoit une contribution du même montant pour couvrir ces frais.

Les coûts de développement et charges de conseil en informatique sont principalement des coûts ne pouvant pas être portés à l'actif qui concernent le développement d'une nouvelle application spécifique pour le traitement des dossiers d'encouragement et d'une plateforme en nuage ainsi que des adaptations du système ERP et de l'application spécifique actuelle.

Les honoraires de l'organe de révision sont compris dans les autres charges d'exploitation et s'élèvent à 57 KCHF. Outre les prestations de révision, aucun autre service n'a été fourni par l'organe de révision.

Autres informations

20. Engagements contractuels: contributions octroyées pour le futur

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Contributions à des projets d'innovation		
• avec des partenaires chargés de la mise en valeur	181'155	144'403
• sans partenaire chargé de la mise en valeur	17'534	11'460
Bons pour des études préliminaires (chèque d'innovation)	7'471	6'371
Contributions aux coûts indirects de recherche	26'097	20'270
Encouragement de projets d'innovation	232'257	182'504
Mesures de sensibilisation et de formation	347	520
Bons pour un coaching	12'408	10'973
Offres d'information et de conseil	1'435	3'160
Encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science	14'190	14'653
Bons pour mentoring dans le domaine de l'innovation	1'614	1'360
Contributions à des réseaux thématiques nationaux	35	432
Contributions à l'organisation de manifestations professionnelles thématiques	645	467
Mise en valeur du transfert de savoir et de technologie (TST)	2'294	2'259
Diffusion de l'information	330	749
Recherche énergétique (SCCER et Joint Activities)	0	31'530
Bridge (programme conjoint avec le FNS)	1'558	14'388
Programme d'impulsion Numérisation	6'159	7'057
Contributions aux coûts indirects de recherche	924	1'001
Programmes d'encouragement axés sur des thèmes	8'640	53'976
Enterprise Europe Network (EEN)	0	0
Programmes bilatéraux et multilatéraux	12'548	18'684
Coopération internationale	12'548	18'684
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	270'258	272'825

21. Engagements contractuels: contributions octroyées pour les périodes futures

(en KCHF)	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Encouragement de projets d'innovation	134'300	69'737	22'507	5'336	376	232'257
Encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science	12'952	1'238	0	0	0	14'190
Mise en valeur du transfert de savoir et de technologie	2'294	0	0	0	0	2'294
Diffusion de l'information	330	0	0	0	0	330
Programmes d'encouragement axés sur des thèmes	6'847	1'218	443	132	0	8'640
Coopération internationale	4'183	4'366	3'832	167	0	12'548
Total des mesures d'encouragement de l'innovation	160'906	76'559	26'782	5'635	376	270'258

22. Opérations commerciales avec des institutions et des parties liées

Innosuisse est un établissement fédéral de droit public doté de la personnalité juridique et qui dispose de ses propres comptes. L'agence est proche aussi bien des institutions et des unités administratives centrales et décentralisées de la Confédération que des unités administratives de la Confédération qui soumettent des comptes spéciaux. Pour Innosuisse, les catégories suivantes sont définies comme parties liées:

- l'administration fédérale au sens de l'art. 6 OLOGA, notamment le SG DEFR et le SEFRI;
- les membres du conseil d'administration et du conseil de l'innovation;
- le directeur / la directrice et les autres membres de la direction.

Toutes les transactions avec des parties liées sont effectuées sur la base de relations normales avec les clients ou les fournisseurs et sont réalisées dans les mêmes conditions qu'avec des tiers indépendants, en tenant compte de l'environnement fédéral.

Membres du management occupant des fonctions clés (en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Indemnités allouées au conseil d'administration		
Montant des indemnités allouées au président	33	31
Montant des indemnités allouées aux autres membres (6)	107	105
Cotisations assurances sociales décomptées	12	10
	152	146
Indemnités allouées au conseil de l'innovation		
Montant des indemnités allouées au président	26	31
Montant des indemnités allouées aux autres membres (22)	551	508
Cotisations assurances sociales décomptées	46	42
	623	581
Rémunérations allouées à la direction		
Montant des rémunérations allouées à la directrice	246	242
Montant des rémunérations allouées aux autres membres (4)	958	751
Cotisations assurances sociales décomptées	300	247
	1'505	1'240
Total des rémunérations allouées aux membres du management	2'279	1'966

Les experts, coachs et mentors ne sont pas considérés comme personnes clés étant donné qu'ils ne disposent pas de pouvoir de décision pour Innosuisse.

La composition du conseil d'administration, du conseil de l'innovation et de la direction est décrite dans le rapport annuel d'Innosuisse 2020. Le nombre de membres de la direction a augmenté au cours de l'année 2020, passant de 5 à 6 personnes. Des indemnités représentant 113 KCHF ont été versées aux anciens membres de ces organes. Ce montant est inclus dans le total des rémunérations allouées aux autres membres de la direction.

La présentation des informations concernant les rémunérations a été adaptée dans les comptes annuels 2020. Elle est désormais largement conforme aux dispositions de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORab). La modification a aussi été appliquée rétroactivement à l'exercice 2019 et a entraîné un ajustement (restatement). Le principal élément de cet ajustement concerne le décompte des cotisations aux assurances sociales. Conformément à la nouvelle présentation, ce décompte comprend désormais les cotisations versées par l'employeur à la caisse de pension en sus des cotisations de l'employeur à l'AVS / AI / AC / APG.

23. Redevances des leasings opérationnels résultant des contrats non-résiliable

(en KCHF)	31.12.2020	31.12.2019
Échéance jusqu'à 1 an	646	646
Échéance entre 1 et 5 ans	646	1'293
Échéance à plus de 5 ans	0	0
Engagements de leasing	1'293	1'939

Le contrat de bail avec l'OFCL, pour les locaux sis Einsteinstrasse 2 à Berne, a été signé en 2018 pour une durée de 5 ans. Il existe une option de renouvellement pour 5 ans supplémentaires.

24. Engagements contractuels: frais généraux octroyés pour le futur

Il existe un accord-cadre avec l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT), qui peut être résilié au plus tôt le 31 décembre 2021. Sur la base des paiements effectués au cours des années précédentes, l'achat minimum de services pour 2021 est estimé à 700 KCHF.

Innosuisse a conclu divers accords-cadres, notamment pour les services de traduction et informatiques. Les coûts varient d'une année à l'autre en fonction des services sollicités.

25. Information sectorielle

Le résultat d'Innosuisse n'est pas établi par segment. La majeure partie des coûts sont engendrés par les tâches prescrites par la loi (voir chap. 1 Activité opérationnelle) et ne peut pas être répartie en sous-activités de manière fiable.

26. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes annuels

Depuis la date de clôture des comptes, aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels 2020 n'est intervenu.

Berne, le 26 février 2021

Annalise Eggimann
Directrice

Gérald Walti
Chef de la division Finances et Organisation

Liste des abréviations

AAL	Active Assisted Living
Al.	Alinéa
ACC	Audit and Compliance Committee Innosuisse
Art.	Article
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OPP 2	Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 18 avril 1984 (RS 831.441.1)
CHF	Franc suisse
DBO	Defined benefit obligation
ECSEL	Electronic Components and Systems for European Leadership
EEN	Enterprise Europe Network
AFF	Administration fédérale des finances
EMPA	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
ETHZ	Eidgenössische Technische Hochschule Zurich
EUR	Euro
LFC	Loi du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (RS 611.0)
LERI	Loi fédérale du 14 décembre 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (RS 420.1)
SG DEFR	Secrétariat général du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
SCI	Système de contrôle interne
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards (normes comptables internationales pour le secteur public)
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
MCHF	Millions de francs suisses
PUBLICA	Caisse fédérale de pensions
RPEC	Règlement du 15 juin 2007 de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RS 172.220.141.1)
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SCCER	Swiss Competence Centers for Energy Research
LASEI	Loi fédérale du 17 juin 2016 sur l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (RS 420.2)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
KCHF	Milliers de francs suisses
KEUR	Milliers d'euros
USD	Dollar américain
RPEC	Règlement du 15 juin 2007 de prévoyance pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la Caisse de prévoyance de la Confédération (RS 172.220.141.1)
TST	Transfert de savoir et de technologie



Reg. Nr. 1.20329.928.00248.003

Bericht der Revisionsstelle

**an den Verwaltungsrat der Schweizerischen Agentur für Innovationsförderung
(Innosuisse), Bern, und an den Bundesrat**

Bericht zur Prüfung der Jahresrechnung

Prüfungsurteil

Wir haben gemäss Artikel 11 des Bundesgesetzes über die Schweizerische Agentur für Innovationsförderung (SAFIG, SR 420.2), die Jahresrechnung der Innosuisse – bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2020 und der Erfolgsrechnung, der Geldflussrechnung, dem Eigenkapitalnachweis für das dann endende Jahr sowie dem Anhang, einschliesslich einer Zusammenfassung bedeutsamer Rechnungslegungsmethoden – geprüft.

Nach unserer Beurteilung vermittelt die beigefügte Jahresrechnung ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage der Innosuisse zum 31. Dezember 2020 sowie deren Ertragslage und Cashflows für das dann endende Jahr in Übereinstimmung mit den International Public Sector Accounting Standards (IPSAS) und entspricht dem Schweizerischen Gesetz.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz, den International Standards on Auditing (ISA) sowie den Schweizer Prüfungsstandards (PS) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt „Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung“ unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind in Übereinstimmung mit dem Finanzkontrollgesetz (SR 614.0) und den Anforderungen des Berufsstands von der Innosuisse unabhängig und haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Übrige Informationen im Geschäftsbericht

Der Verwaltungsrat ist für die übrigen Informationen im Geschäftsbericht verantwortlich. Die übrigen Informationen umfassen alle im Geschäftsbericht dargestellten Informationen, mit Ausnahme der Jahresrechnung und unserem dazugehörigen Bericht.

Die übrigen Informationen im Geschäftsbericht sind nicht Gegenstand unseres Prüfungsurteils zur Jahresrechnung und wir machen keine Prüfungsaussage zu diesen Informationen.

Im Rahmen unserer Prüfung der Jahresrechnung ist es unsere Aufgabe, die übrigen Informationen zu lesen und zu beurteilen, ob wesentliche Unstimmigkeiten zur Jahresrechnung oder zu unseren Erkenntnissen aus der Prüfung bestehen oder ob die übrigen Informationen anderweitig wesentlich falsch dargestellt erscheinen. Falls wir auf der Basis unserer Arbeiten zu dem Schluss gelangen, dass eine wesentliche falsche Darstellung der übrigen Informationen vorliegt, haben wir darüber zu berichten. Wir haben in diesem Zusammenhang keine Bemerkungen anzubringen.

Verantwortlichkeiten des Verwaltungsrats für die Jahresrechnung

Der Verwaltungsrat ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung, die in Übereinstimmung mit den IPSAS und den gesetzlichen Vorschriften ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild vermittelt, und für die internen Kontrollen, die der Verwaltungsrat als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen – beabsichtigten oder unbeabsichtigten – falschen Darstellungen ist.

Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist der Verwaltungsrat dafür verantwortlich, die Fähigkeit der Innosuisse zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurteilen und Sachverhalte in Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit – sofern zutreffend – anzugeben.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen – beabsichtigten oder unbeabsichtigten – falschen Darstellungen ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz, den PS sowie den ISA durchgeführte Prüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich angesehen, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Als Teil einer Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz, den PS sowie den ISA üben wir während der gesamten Prüfung pflichtgemässes Ermessen aus und bewahren eine kritische Grundhaltung. Darüber hinaus:

- identifizieren und beurteilen wir die Risiken wesentlicher – beabsichtigter oder unbeabsichtigter – falscher Darstellungen in der Jahresrechnung, planen und führen Prüfungshandlungen als Reaktion auf diese Risiken durch sowie erlangen Prüfungsnachweise, die ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Das Risiko, dass aus dolosen Handlungen resultierende wesentliche falsche Darstellungen nicht aufgedeckt werden, ist höher als ein aus Irrtümern resultierendes, da dolose Handlungen betrügerisches Zusammenwirken, Fälschungen, beabsichtigte Unvollständigkeiten, irreführende Darstellungen oder das Ausserkraftsetzen interner Kontrollen beinhalten können.

- gewinnen wir ein Verständnis von dem für die Prüfung relevanten internen Kontrollsystem, um Prüfungshandlungen zu planen, die unter den gegebenen Umständen angemessen sind, jedoch nicht mit dem Ziel, ein Prüfungsurteil zur Wirksamkeit des internen Kontrollsystems der Innosuisse abzugeben.
- beurteilen wir die Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden sowie die Vertretbarkeit der dargestellten geschätzten Werte in der Rechnungslegung und damit zusammenhängenden Angaben.
- schlussfolgern wir über die Angemessenheit der Anwendung des Rechnungslegungsgrundsatzes der Fortführung der Geschäftstätigkeit durch den Verwaltungsrat sowie auf der Grundlage der erlangten Prüfungsnachweise, ob eine wesentliche Unsicherheit im Zusammenhang mit Ereignissen oder Gegebenheiten besteht, die bedeutsame Zweifel an der Fähigkeit des Instituts zur Fortführung der Geschäftstätigkeit aufwerfen kann. Falls wir die Schlussfolgerung treffen, dass eine wesentliche Unsicherheit besteht, sind wir verpflichtet, in unserem Bericht auf die dazugehörigen Angaben im Anhang der Jahresrechnung aufmerksam zu machen oder, falls diese Angaben unangemessen sind, unser Prüfungsurteil zu modifizieren. Wir ziehen unsere Schlussfolgerungen auf der Grundlage der bis zum Datum unseres Berichts erlangten Prüfungsnachweise. Zukünftige Ereignisse oder Gegebenheiten können jedoch die Abkehr der Innosuisse von der Fortführung der Geschäftstätigkeit zur Folge haben.
- beurteilen wir die Gesamtdarstellung, den Aufbau und den Inhalt der Jahresrechnung einschliesslich der Angaben im Anhang sowie, ob die Jahresrechnung die zugrunde liegenden Geschäftsfälle und Ereignisse in einer Weise wiedergibt, dass eine sachgerechte Gesamtdarstellung erreicht wird.

Wir tauschen uns mit der Direktion und dem Audit und Compliance Ausschuss aus, unter anderem über den geplanten Umfang und die geplante zeitliche Einteilung der Prüfung sowie über bedeutsame Prüfungsfeststellungen, einschliesslich etwaiger bedeutsamer Mängel im internen Kontrollsystem, die wir während unserer Prüfung erkennen.

Bericht zu sonstigen gesetzlichen und anderen rechtlichen Anforderungen

In Übereinstimmung mit dem Finanzkontrollgesetz und dem Schweizer Prüfungsstandard 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben des Verwaltungsrats ausgestaltetes internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

In Übereinstimmung mit Art. 11 Abs. 3 SAFIG bestätigen wir, dass eines der Innosuisse angemessenes Risikomanagements durchgeführt wurde.

Ferner bestätigen wir in Übereinstimmung mit Art. 11 Abs. 3 SAFIG, dass die Angaben zur Personalentwicklung im Lagebericht korrekt sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Bern, 26. Februar 2021

EIDGENÖSSISCHE FINANZKONTROLLE¹



Martin Köhli
Leitender Revisor
Zugelassener
Revisionsexperte



Michael Fischer
Zugelassener
Revisionsexperte

Beilagen: Jahresrechnung bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung, Geldflussrechnung, Eigenkapitalnachweis und Anhang für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr

¹ Adresse: Monbijoustrasse 45, CH-3003 Bern

Rapport annuel Innosuisse

1	Évolution de l'activité au cours de l'année sous revue	2
1.1	Appréciation de l'exercice 2020	2
1.2	Bases légales	4
1.3	Changements au sein des organes dirigeants	5
1.4	Finances et trésorerie	6
1.5	Investissements et participations stratégiques	6
1.6	Événements extraordinaires	6
2	Informations sur la gestion des risques (Art. 17, al. 3, LASEI)	7
2.1	Bases et prescriptions	7
2.2	Responsabilités	7
2.3	Processus de gestion des risques	7
3	Service de vérification de la conformité et service juridique (art. 7, al. 2, LASEI)	8
3.1	Bases et prescriptions	8
3.2	Responsabilités	8
3.3	Axes prioritaires 2020	8
4	Gestion du personnel	9
4.1	Organisation	9
4.2	Bases légales, rapports de travail	9
4.3	Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3, LASEI)	10
4.4	Effectif et nombre de postes	12
5	Liens d'intérêts (art. 17, al. 3, LASEI)	14
5.1	Publication	14
5.2	Conseil d'administration (art. 6, al. 7, LASEI)	15
5.3	Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7, LASEI)	16
5.4	Direction (art. 17, al. 3, LASEI)	19
5.5	Experts (art. 10, al. 2, LASEI)	20



1 Évolution de l'activité au cours de l'année sous revue

1.1 Appréciation de l'exercice 2020

En ces temps de pandémie et de confinement, c'est un défi de maintenir les activités d'encouragement de l'innovation, qui permettent d'assurer aussi bien la survie à court terme que le futur des activités entrepreneuriales. La forte et constante demande de soutien enregistrée par Innosuisse pour l'année 2020 en témoigne. Il s'agit ici d'un signe positif qui atteste de la force et de la volonté d'innovation de l'entrepreneuriat suisse.

Innosuisse a adapté son offre aux conditions particulières. C'est ainsi que les offres de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat ainsi que les prestations de conseil et d'information ont été dispensées en ligne. Pour pouvoir continuer leurs travaux, les responsables de projets d'innovation en cours ont, sur demande, bénéficié de prolongations de délai ou d'une augmentation des contributions. Par ailleurs, Innosuisse a coordonné un comité d'experts et mis, sur demande, à la disposition des cantons participants, le savoir-faire de celui-ci en matière de crédits de cautionnement des start-up. En dépit des circonstances difficiles, les échanges avec les bénéficiaires de soutien et les acteurs de l'écosystème de l'innovation se sont poursuivis et ont même été approfondis.

L'année 2020 a également été consacrée à la préparation de la nouvelle période de subventionnement 2021-2024. Les instruments d'encouragement proposés ont suscité un fort engouement, raison pour laquelle les responsables d'Innosuisse ont apprécié et accueilli avec grande satisfaction et reconnaissance la décision du Parlement d'augmenter de 130 millions de francs le plafond des dépenses pour les quatre années à venir. Il sera ainsi possible de mener à bien le programme d'impulsion destiné à maintenir l'activité d'innovation et de répondre aux défis liés aux changements structurels qui s'accroissent, ainsi que le lancement de la nouvelle initiative Flagship en ayant atteint la masse critique.

Le premier appel d'offres relatif à l'instrument RTN – Innovation Booster a suscité un grand intérêt et s'est achevé avec succès. Douze réseaux traitant de sujets d'innovation pertinents ont été sélectionnés et auront, ces quatre prochaines années, la possibilité de tester dans une approche ouverte, leurs idées novatrices et axées sur l'avenir, idées qui, si elles s'avèrent probantes, pourront ensuite se déployer en projets d'innovation prometteurs.

Tous les instruments d'encouragement se sont accrus durant l'année sous revue. Par rapport à l'année précédente, les fonds d'encouragement alloués ont augmenté de 18% pour atteindre 313,6 millions de francs. Avec le lancement de l'instrument RTN – Innovation Booster, ce sont les activités de transfert de savoir et de technologie qui ont proportionnellement connu la plus forte hausse. Les fonds alloués ont en effet plus que quadruplé pour s'élever à 21,3 millions de francs. À noter que pour des raisons budgétaires, cet instrument d'encouragement ne fera à l'avenir l'objet d'un appel d'offres que tous les deux ans, ce qui donnera lieu à de fortes fluctuations des contributions accordées d'une année à l'autre. Signe réjouissant, davantage de moyens ont aussi été alloués en faveur des projets internationaux liés à EUREKA, ECSEL et AAL. La hausse est d'environ 45%, portant ainsi les contributions à 28,5 millions de francs. Cette année, les acteurs de l'innovation ont particulièrement eu recours aux possibilités de participation qui leur étaient offertes, compte tenu des retards attendus dans les appels d'offres prévus l'année prochaine avec le lancement du programme Horizon Europe.



Ont connu une croissance réjouissante non seulement les contributions allouées, mais aussi les versements déterminants pour le compte de résultat. En raison d'un décalage temporel inhérent au système, un écart significatif s'était creusé en 2019 entre les contributions et les versements. Dès lors, le crédit fédéral prévu pour l'encouragement de l'innovation n'avait pu être totalement épuisé et 35 millions de francs étaient restés dans la Caisse fédérale. En 2020, les contributions versées se sont élevées à 252 millions de francs. Pour couvrir les charges globales de 270 millions de francs, il a fallu puiser sur nos réserves à hauteur de 21 millions de francs.

Selon l'étude réalisée par l'entreprise de recherche et de conseil Econcept sur mandat du DEFR, Innosuisse est correctement positionnée. La répartition des rôles fonctionne bien et les réglages nécessaires portant sur certains points spécifiques se sont poursuivis. Le Secrétariat a pu pallier le manque de personnel et remédier en partie aux lacunes liées au savoir-faire. L'engagement d'un nouveau chef de la division Finances et opérations ainsi que la création du poste de responsable de la nouvelle division Développement des talents et de l'organisation ont permis de renforcer la direction. Toutes les conditions sont donc à présent réunies pour que les concepts d'encouragement porteurs et adaptés à un monde en mutation qui sont attendus d'une agence pour l'innovation puissent être développés et mis en œuvre. Innosuisse va pouvoir, pour ceci, s'appuyer non seulement sur le Conseil d'administration et le Conseil de l'innovation, qui jouent un rôle moteur, mais aussi sur un pool d'experts intégralement renouvelé. À partir de janvier 2021, elle pourra en effet compter sur un total de 174 experts hautement qualifiés et aux profils très variés.



1.2 Bases légales

1.2.1 Législation en vigueur et modifications adoptées en 2020

Les activités d'Innosuisse en 2020 se fondent sur la loi sur Innosuisse du 17 juin 2016 (LASEI, RS 420.2) et sur la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012 (LERI), ainsi que sur les ordonnances du Conseil fédéral et du Conseil d'administration d'Innosuisse édictées sur cette base, et sur les dispositions d'exécution du Conseil de l'innovation d'Innosuisse.

Il n'y a eu aucun changement au niveau législatif en 2020. Dans le cadre d'un programme d'impulsion visant à stimuler les activités d'innovation durant la pandémie de COVID-19, le Conseil fédéral a toutefois adopté en 2020, une modification de l'ordonnance sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 29 novembre 2013 (O-LERI), permettant une participation plus faible que la normale des PME aux coûts des projets d'innovation. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et est limitée à 2 ans.

De plus, l'ordonnance sur les indemnités d'Innosuisse du 20 septembre 2017 (RS 420.233) a été révisée en 2020, et est également entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. La modification prend mieux en compte la charge de travail effective des membres du Conseil de l'innovation et des experts, et comble les lacunes qui ont pu être constatées.

Au niveau des dispositions d'exécution du Conseil de l'innovation, le nouveau concept des « NTN Innovation Booster » ainsi que les « TFV Networking Event Series » ont engendré en 2020 un ajustement des dispositions d'exécution sur les réseaux et manifestations professionnelles. Les dispositions d'exécution pour les projets d'innovation ont également été adaptées au 1^{er} janvier 2021 afin de tenir compte du nouveau programme « Flagship ». À cette occasion, des ajustements au niveau du traitement des coûts supplémentaires et des transferts de coûts au sein du budget ont également été adoptés.

1.2.2 Révision partielle de la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation et de la loi sur Innosuisse

Les travaux de révision partielle de la LERI et de la LASEI se sont poursuivis en 2020, sous l'égide du SEFRI. La procédure de consultation a été évaluée et, le 26 juin 2020, le Conseil fédéral a pris acte des résultats et a chargé le DEFR d'élaborer le message à l'attention du Parlement.

La nouvelle réglementation vise à donner à Innosuisse - l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation - une plus grande marge de manœuvre, dans des domaines clairement définis, pour l'accomplissement de ses tâches d'encouragement dans l'environnement dynamique de l'innovation. Sur la base des résultats de la consultation, le Conseil fédéral a conclu que le projet de loi constituait une base solide. Le Conseil fédéral approuve le concept, selon lequel une participation du partenaire chargé de la mise en valeur comprise entre 40% et 60% est considérée comme appropriée lors du soutien de projets d'innovation ; tout comme la possibilité pour Innosuisse de spécifier exceptionnellement une participation du partenaire chargé de la mise en valeur supérieure à 60% ou inférieure à 40%. Cette dernière est déjà possible en vertu de la loi actuelle.



Les autres thèmes abordés dans le cadre du projet de révision (encouragement des projets d'innovation de start-up, nouveautés concernant l'encouragement de la relève par Innosuisse, l'encouragement de l'entrepreneuriat fondé sur la science et le transfert de savoir et de technologie, ainsi que concernant le système de réserve au Fonds national suisse et chez Innosuisse) ont remporté une large adhésion lors de la procédure de consultation et seront, sur demande du Conseil fédéral, intégrés au projet de loi.

Le message a de ce fait été retravaillé et les procédures de consultation nécessaires au sein de l'administration fédérale ont été effectuées et ajustées. Le Conseil fédéral a, entre-temps, adopté le message à l'attention du Parlement le 17 février 2021.

Innosuisse a parallèlement débuté les travaux de révision de l'ordonnance sur les contributions d'Innosuisse du 20 septembre 2017 (RS 420.231) et des dispositions d'exécution, nécessaires suite à la révision de la LERI.

Enfin, le Conseil fédéral doit pouvoir permettre, à titre exceptionnel au moment de l'affectation d'un éventuel bénéfice, la constitution de réserves excédant 10 % du budget annuel si les engagements non portés au bilan et déjà alloués au titre de contributions justifient une telle mesure. Ainsi, le Conseil fédéral conserve la liberté de disposer des crédits ouverts par le Parlement en faveur de l'encouragement de l'innovation et de les affecter conformément à leur but initial.

1.3 Changements au sein des organes dirigeants

1.3.1 Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration n'a pas connu de changements durant l'année sous revue. Le 5 juin 2020, le Conseil fédéral a confirmé dans leurs fonctions le président André Kudelski et les membres actuels du Conseil d'administration d'Innosuisse pour la période administrative 2021 à 2024.

1.3.2 Conseil de l'innovation

La procédure de recrutement enclenchée suite au départ d'un membre du Conseil de l'innovation en 2019 a été menée à bien. Le Conseil de l'innovation compte ainsi à nouveau 23 membres à la fin 2020.

Nom	Prénom	Nomination	Entrée en fonction	Départ
Schwery-Bou-Diab	Leila	5.3.2020	6.3.2020	



1.3.3 Direction

Le départ (au 30.4.2020) de la cheffe de la division Finances et opérations a été l'occasion d'examiner les structures du Secrétariat et de les adapter.

À la demande de la directrice, le Conseil d'administration a complété la direction en nommant Gérald Walti à la tête de la division Finances et opérations et Barbla Plattner à celle de la nouvelle division Développement des talents et de l'organisation. Ces deux nouveaux membres de la direction ont pris leurs fonctions le 1^{er} août 2020.

1.4 Finances et trésorerie

La Confédération octroie chaque année à Innosuisse des indemnités pour financer ses tâches (activités d'encouragement) et ses charges d'exploitation (frais de fonctionnement). Innosuisse n'a pas reçu de fonds de tiers (au sens de l'art. 16 LASEI) au cours de l'année écoulée.

1.5 Investissements et participations stratégiques

Durant l'année écoulée, Innosuisse a largement investi dans le développement des systèmes informatiques, tout particulièrement dans l'outil de dépôt et de traitement des demandes d'encouragement.

Fin 2020, Innosuisse ne disposait d'aucune participation stratégique au sens de l'art. 4, al. 2, LASEI.

1.6 Événements extraordinaires

Pour Innosuisse également, l'exercice 2020 était placé sous le signe du COVID-19 (coronavirus) et de ses répercussions sur les activités d'encouragement. Pour que les partenaires chargés de la mise en valeur puissent poursuivre leurs projets d'innovation malgré la difficulté d'accès aux laboratoires de recherche et les problèmes de liquidités, Innosuisse a, d'avril à juin 2020, octroyé aux responsables en ayant fait la demande et dans le cadre d'une procédure simple et rapide des prolongations de projet, des réaffectations de travaux ou encore des réductions ou des dispenses de contributions en espèces. Au total, 547 projets, soit près de la moitié de ceux en cours, ont bénéficié de ces possibilités et des versements supplémentaires ont été effectués pour un montant total de 20,2 millions de francs.



2 Informations sur la gestion des risques (Art. 17, al. 3, LASEI)

2.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration a défini l'objectif et la finalité ainsi que les principes et les responsabilités en matière de gestion des risques entrepreneuriaux dans une directive séparée consacrée à ce sujet. La gestion des risques d'Innosuisse englobe l'ensemble des méthodes, objectifs et mesures permettant une gestion systématique des risques, système de contrôle interne (SCI) efficace à l'appui. Celui-ci garantit l'identification, l'évaluation et la gestion des risques à un stade précoce et permet de prendre des mesures pour réduire ou couvrir les risques importants ainsi que leur cumul.

2.2 Responsabilités

Le Conseil d'administration assume la responsabilité finale de la conception de la gestion des risques et du SCI. Il s'appuie sur le comité d'audit et de conformité (Audit and Compliance Committee, ACC) pour approfondir certaines questions et préparer les décisions. La direction assure la mise en œuvre.

Les divisions et les services d'état-major sont responsables de la gestion des risques dans leur domaine de compétence (1^{re} ligne). Dans le cadre du système de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, l'organe de révision (3^e ligne) aide le Conseil d'administration et son comité d'audit et de conformité à s'acquitter de leurs responsabilités par des procédures d'audit indépendantes. Le service de vérification de la conformité est également responsable de la gestion des risques. Il assiste le Conseil d'administration et la direction en matière de gestion des risques (2^e ligne) et fournit des méthodes et des instruments de gestion des risques.

2.3 Processus de gestion des risques

Innosuisse procède au moins une fois par an à une évaluation des risques. Ceux-ci sont identifiés, inventoriés et évalués à l'aide de méthodes et d'instruments standard, et sont répartis en catégories de risques opérationnels et stratégiques. La direction formule des mesures appropriées pour réduire la probabilité de survenance d'un risque et minimiser son impact potentiel. Le service de vérification de la conformité assure l'élaboration de rapports intégrés en temps opportun et favorise la discussion régulière de la situation des risques au sein de la direction, du comité du Conseil d'administration et du Conseil d'administration dans son ensemble.



3 Service de vérification de la conformité et service juridique (art. 7, al. 2, LASEI)

3.1 Bases et prescriptions

Le Conseil d'administration tient absolument à ce que les fonds publics confiés à Innosuisse soient utilisés conformément à leur usage prévu et de manière juridiquement irréprochable et à ce que les requérants puissent avoir toute confiance dans l'objectivité et l'impartialité de l'attribution des fonds. Il a donc créé un service de vérification de la conformité et engagé un comité d'audit et de conformité. C'est à lui que revient la responsabilité finale. Avec les autres réglementations externes et internes, le Code de conduite constitue la base d'une conception uniforme de la conformité chez Innosuisse.

3.2 Responsabilités

Le service de vérification de la conformité – qui est directement subordonné à la directrice – soutient le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans l'exercice de leurs fonctions en examinant de manière indépendante et objective les risques d'Innosuisse dans le cadre de transactions, de projets et d'autres activités. Le service de vérification de la conformité assume, d'une part, des tâches consultatives et de formation et, d'autre part, est habilité à émettre des directives et à exercer la surveillance.

Le service juridique assiste le Conseil d'administration, la direction et le Conseil de l'innovation dans toutes les questions juridiques. Il est chargé de veiller à ce qu'Innosuisse agisse de manière conforme d'un point de vue juridique. Le service juridique conseille le service de vérification de la conformité.

Le rapport trimestriel de conformité est adressé directement au Conseil d'administration après avoir été examiné en détail par le comité d'audit et de conformité.

3.3 Axes prioritaires 2020

La première des priorités était de conseiller les divisions dans leurs activités quotidiennes et d'adapter les pratiques à une nouvelle normalité marquée par le COVID-19. Les modalités d'interaction ont permis de préserver la culture juridique et la culture de la conformité d'Innosuisse.

Débutée avec l'appui d'une unité externe, la vérification systématique des liens d'intérêts déclarés (« reputable background screening/checks ») s'est achevée pour toutes les personnes élues au 1^{er} janvier 2019. Le service de vérification de la conformité et du comité d'audit et de conformité a procédé à un examen minutieux des résultats avant de porter ceux-ci à la connaissance des membres du Conseil d'administration et du Conseil de l'innovation ainsi que des experts. En cas de doute, les personnes concernées ont été tenues de s'expliquer. En outre, toutes ont dû vérifier les liens d'intérêts déclarés et au besoin les mettre à jour.



4 Gestion du personnel

4.1 Organisation

L'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation Innosuisse est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique. Sa mission, sa forme d'organisation, ses organes et ses instruments sont définis dans une loi spéciale (loi sur Innosuisse, LASEI¹). Les instruments d'encouragement à sa disposition sont définis dans la loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI²). La mission d'Innosuisse est d'encourager l'innovation basée sur la science au profit de l'économie et de la société. En conjuguant savoir, expérience, recherche et développement – combinaison aujourd'hui indispensable à la réussite économique – et par des projets d'innovation, la mise en réseau, la formation et le coaching, Innosuisse encourage de manière ciblée la collaboration entre la science et le marché.

Le **Conseil d'administration** est l'organe stratégique d'Innosuisse. Composé de sept membres, il a pour tâche de piloter l'agence à long terme en conformité avec les objectifs du Conseil fédéral. Celui-ci nomme les membres du Conseil d'administration pour une période de quatre ans et en désigne la présidente ou le président.

Le **Conseil de l'innovation** est l'organe spécialisé d'Innosuisse. Il décide des demandes d'encouragement et accompagne l'exécution des mesures d'encouragement sur les plans scientifiques et de l'innovation. En outre, il élabore des propositions concernant la stratégie et les instruments d'encouragement à l'intention du Conseil d'administration. Dans le cadre de son activité, le Conseil de l'innovation recourt à un pool d'experts qui sont élus sur sa proposition par le Conseil d'administration.

La **direction** est l'organe opérationnel d'Innosuisse. Elle est composée de six membres, dont la directrice. Cette dernière dirige le secrétariat, qui se compose des divisions et services d'état-major suivants : Encouragement des projets et des programmes, Scène entrepreneuriale et relève, Transfert de savoir et collaborations internationales, Finances et opérations, Développement des talents et de l'organisation et État-major de direction.

4.2 Bases légales, rapports de travail

Les rapports de travail des membres de la direction et des autres collaboratrices et collaborateurs du secrétariat sont régis par la loi sur le personnel de la Confédération (LPers³) et les ordonnances d'application⁴ ainsi que l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse⁵.

¹ [RS 420.2](#)

² [RS 420.1](#)

³ [RS 172.220.1](#)

⁴ [RS 172.220.111.3](#), [RS 172.220.111.31](#) et [RS 172.220.111.4](#)

⁵ [RS 420.232](#)



Les rapports de travail des collaboratrices et collaborateurs du secrétariat d'Innosuisse relèvent du droit public. Un contrat a été conclu avec une apprentie employée de commerce CFC, qui a débuté le 1^{er} août 2020. Il n'y a pas d'autres rapports de travail régis par le Code des obligations.

4.3 Politique du personnel et développements (art. 17, al. 3, LASEI)

4.3.1 Bases

La politique du personnel d'Innosuisse est basée sur celle du personnel de la Confédération. Elle a pour but de renforcer la performance d'Innosuisse. À cet effet, elle agit à deux niveaux :

- **Collaborateurs** : l'accomplissement optimal des tâches dépend en définitive de la présence de collaborateurs compétents et bien encadrés. Innosuisse offre à son personnel des conditions d'engagement intéressantes et des perspectives de développement. Elle est un employeur fiable qui entend établir des relations durables avec son personnel.
- **Instruments** : Innosuisse se veut un employeur attractif recourant à des instruments compétitifs de gestion du personnel. Peuvent être cités comme exemples une culture de conduite axée sur les objectifs, des instruments modernes de planification et de gestion des ressources et une offre étendue de formations et de formations continues.

4.3.2 Recrutement du personnel

Au cours de l'année sous revue, 13 nouvelles personnes (5 contrats à durée déterminée et 8 à durée indéterminée) ont rejoint Innosuisse. L'Agence compte par ailleurs une stagiaire universitaire (en place pour une année) et une apprentie employée de commerce CFC (en formation durant trois ans). La recherche de personnel a été menée au moyen d'offres d'emploi publiées sur le site Internet d'Innosuisse, mais aussi sur des canaux numériques (LinkedIn, Twitter), sur des portails de recrutement en ligne et, dans certains cas, dans une sélection de médias imprimés.

Au total, 6 postes ont été pourvus en interne, dont 4 par des personnes auparavant engagées en qualité de temporaires et qui ont obtenu un contrat à durée déterminée ou indéterminée.

4.3.3 Développement du personnel

Innosuisse offre à ses collaborateurs la possibilité de se perfectionner en permanence et en fonction de leurs besoins individuels. Sur la base du nombre de postes approuvés, Innosuisse alloue à cet effet des ressources financières aux divisions et aux d'état-major. Au cours de l'exercice écoulé, une enveloppe de CHF 90'945 (2019: CHF 39'101) a été consacrée à la formation du personnel dispensée en externe.

Pendant la phase d'intégration, les nouveaux collaborateurs d'Innosuisse suivent divers ateliers au cours desquels participent toutes les unités organisationnelles, l'objectif étant de transmettre les connaissances internes d'Innosuisse et de promouvoir la collaboration. Outre ces modules d'introduction, des ateliers de formation à la conduite ayant pour thèmes « Vision Innosuisse », « Conduite d'équipe en virtuel » et « Évaluation des collaborateurs » ont été menés à bien.

Certains étaient accompagnés par des intervenants externes, tandis que d'autres ont été organisés et animés par la division Développement des talents et de l'organisation.

En 2020, les divisions et l'état-major de la direction ont été chargés d'identifier et de traiter les besoins en matière de formation et de mise à niveau des qualifications professionnelles et des compétences spécifiques.

4.3.4 Fidélisation et affectation du personnel

Le processus de gestion de la performance d'Innosuisse moyennant l'évaluation des prestations et une convention d'objectifs est basé sur le modèle de l'administration fédérale. Il n'y a pas de prescriptions concernant l'évaluation du niveau de prestations ou la distribution des niveaux.

Les membres de la direction travaillent selon le modèle de l'horaire fondé sur la confiance. Tous les autres employés travaillent suivant l'horaire à l'année avec saisie électronique du temps de travail. À la fin de l'année, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congé sabbatique correspondant à ce groupe d'employés étaient les suivants :

Solde en jours par équivalent plein temps (EPT)	2020	2019	Variation	
			Nombre absolu	Val. relative
Jours de vacances restants prime de fidélité incluse	8,25	9,7	-1,45	-14,9
Solde horaire variable (sans compte pour congé sabbatique)	3,02	2,4	+0,62	+25,8

Compte pour congé sabbatique en jours	2020	2019	Variation	
			Nombre absolu	Val. relative
Nombre de personnes ayant un compte pour congé sabbatique	14	14	0	0%
Solde du compte pour congé sabbatique (en jours)	283	245	+38	+15,8%

Par rapport à l'année précédente, les jours de vacances restants, le solde horaire variable et les comptes pour congé sabbatique sont relativement stables, avec une tendance à la hausse.

Il a été proposé au personnel de se faire payer le solde d'horaire variable en décembre 2020. Les employés des classes de salaire 24 et plus ont eu la possibilité de reporter au 1^{er} janvier 2021 un maximum de 100 heures supplémentaires sur un compte pour congé sabbatique. Les mesures prises tout au long de l'année 2020 en termes de pourvoi des postes vacants, d'adaptation du taux d'occupation ainsi que de pilotage proactif des vacances à prendre et du solde horaire variable vont permettre de normaliser encore davantage – en situation ordinaire de marche des affaires – le rapport entre ressources nécessaires et ressources à disposition.

4.4 Effectif et nombre de postes

4.4.1 Effectif

La diversité des points de vue et des modes de pensée individuels – façonnés par l'origine, le genre, l'âge et l'expérience – est porteuse d'une diversité de potentiels. Fin 2020, Innosuisse employait 78 personnes au Secrétariat, ce qui représentait au total 65,9 équivalents plein temps (EPT), une apprentie et une stagiaire universitaire sont également prises en compte. 6 collaborateurs sont de nationalité étrangère. Ne sont pas inclus dans ces calculs les personnes employées en temporaire.

4.4.2 Travail à temps partiel

Des formes de travail souples et attrayantes telles que le télétravail, le travail à temps partiel et l'horaire flexible permettent de trouver un équilibre acceptable entre travail et vie privée. Tous les postes vacants sont mis au concours avec un taux d'occupation de 80 à 100 %. Les conditions-cadres liées au partage d'emploi – y compris pour les cadres – sont utilisées.

En moyenne, 40 employés (29 femmes et 11 hommes) travaillent à temps partiel (calculé jusqu'à un taux d'occupation de 89%). La proportion de salariés à temps partiel est de 60,4 % pour les femmes et de 36,6% pour les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe à 51,2 %. Le taux d'occupation moyen des salariés à temps partiel est de 71,0% chez les femmes et de 72,7% chez les hommes. La moyenne pour les deux genres se situe ainsi à 71,5%.

4.4.3 Structure par âge et répartition par genre

L'âge moyen du personnel d'Innosuisse est de 42,2 ans (femmes: 40,3 ans, hommes : 45,2 ans). La répartition par genre est de 61,5 % pour les femmes et de 38,5 % pour les hommes. La proportion de femmes occupant une fonction de cadre (\geq classe de salaire 24) est de 40 % pour les femmes et de 60 % pour les hommes.

4.4.4 Langues

Avec 81,6%, la majorité des collaborateurs d'Innosuisse (2019: 85,1 %) restent de langue maternelle allemande. La proportion d'employés de langue maternelle française a légèrement augmenté pour atteindre 13,2% (2019 :10,4 %), tout comme celle des employés de langue maternelle italienne (3,9% contre 3% en 2019). La proportion d'employés de langue maternelle romanche a cependant légèrement diminué pour atteindre 1,3% (2019 : 1,5%) en raison de l'augmentation des effectifs. La proportion d'employés non germanophones reste dans l'ensemble à nouveau inférieure aux valeurs cibles. Deux personnes sont d'une autre langue maternelle. Il est important que les employés connaissent une deuxième langue nationale pour pouvoir mener à bien leurs tâches d'encouragement de l'innovation. De plus, la maîtrise de l'anglais est indispensable pour la grande majorité d'entre eux.



4.4.5 Rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel – départs à la retraite, fins de contrat à durée déterminée, résiliations du contrat par les employés et licenciements par l'employeur – est calculé en fin d'année par rapport à l'effectif total. Celui-ci comprend toutes les fonctions rémunérées par un salaire mensuel, quel que soit le niveau hiérarchique. Ne sont pas pris en compte les apprentis, les stagiaires universitaires, les membres des organes de milice (Conseil d'administration, Conseil de l'innovation) et les experts.

En 2020, le taux de rotation s'est établi à 7,6 % (2019: 10,1%) : 5 départs volontaires sont intervenus (2019: 3), portant ainsi le taux de rotation volontaire à 6,4 %. Les fins de contrat à durée déterminée sont au nombre de 1 (2019: 4) (taux de rotation involontaire de 1,2 %).

Fin 2020, 8 salariés (2019: 5) avaient un contrat à durée déterminée, dont 3 (2019: 4) conclus en cours d'année.

Le taux de retour des parents après un congé maternité est toujours de 100 %.

4.4.6 Places d'apprentissage

Depuis le 1^{er} août 2020, Innosuisse forme une apprentie employée de commerce (CFC) et répond ainsi au troisième objectif stratégique du Conseil fédéral. Dans ce contexte, divers employés ont suivi une formation continue destinée à la formation pratique des apprentis. Par ailleurs, Innosuisse songe à proposer à partir de l'été 2022 plusieurs places de formation en parallèle, si possible dans différentes professions.

4.4.7 Emploi de personnes en situation de handicap

Innosuisse n'emploie actuellement pas de personnes en situation de handicap.

4.4.8 Analyse des salaires et salaire moyen

Innosuisse n'a pas procédé à une analyse des salaires au cours de l'exercice sous revue. Lors du transfert de la CTI à Innosuisse, tous les postes ainsi que leur classification dans les classes de salaire de la Confédération ont été vérifiés selon des critères définis et ont été validés par la direction. La classe de salaire de la directrice est fixée dans l'ordonnance sur le personnel d'Innosuisse. Le Conseil d'administration détermine la classe de salaire des autres membres de la direction.

Le salaire de base moyen annuel pour 2020 a été de CHF 121'176 (2019 : CHF 119'009) par extrapolation à un taux d'occupation de 100 %. En 2019, certains remplacements par des employés plus jeunes ou ayant des classes de salaire inférieures ont entraîné une baisse moyenne du salaire de base en comparaison à 2018. La légère augmentation en 2020 est, en revanche, conforme à l'évolution prévue des salaires.

5 Liens d'intérêts (art. 17, al. 3, LASEI)

Contrairement à la plupart des unités de la Confédération devenues autonomes, les dispositions légales relatives aux liens d'intérêts ne s'appliquent pas seulement aux membres du Conseil d'administration, mais aussi à ceux du Conseil de l'innovation et aux experts. Le service de conformité d'Innosuisse gère actuellement 909 liens d'intérêts de 193 personnes.

5.1 Publication

Les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration élus par le Conseil fédéral sont publiés dans l'annuaire de la Chancellerie fédérale conformément à l'art. 8k, OLOGA.

Les liens d'intérêts des membres élus du Conseil de l'innovation et des experts élus sont publiés sur le site Internet d'Innosuisse.

Un tableau synthétique des liens d'intérêts déclarés au 31 décembre 2020 figure à l'annexe du présent rapport annuel.

5.1.1 Changements 2020 au sein du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2020, les changements survenus dans les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom	Prénom	Liens d'intérêts	Fonction	Entrée en fonction	Départ
Haemmerli	Trudi	Angel Trust GmbH	Associée	10.09.2020	
Haemmerli	Trudi	Swiss Health Angels	Présidente	01.10.2020	
Illy	Marco	The Medical Supply Company of Switzerland (MSCS)	Président du Conseil d'administration	09.04.2020	
Illy	Marco	Compagnie Financière Tradition SA	Membre du Conseil d'administration	25.05.2020	
Illy	Marco	Swiss Rockets SA	Membre non exécutif du Conseil d'administration	11.11.2020	



5.2 Conseil d'administration (art. 6, al. 7, LASEI)

Détail voir Annuaire de la Chancellerie fédérale	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Kudelski André	Président et Administrateur Délégué Nagravision SA, Cheseaux-sur-Lausanne	Oui (25)	Non	Oui (1)	Oui (3)
Bugnon Edouard	Professeur EPFL, Lausanne	Oui (7)	Non	Non	Non
Calame Thierry	Rechtsanwalt und Partner Lenz & Staehelin, Zürich	Oui (1)	Non	Oui (3)	Non
Haemmerli Trudi	Managing Director TruStep Consulting GmbH, Basel	Oui (3)	Non	Oui (2)	Non
Illy Marco		Oui (5)	Non	Non	Non
Thibaudeau Nicola	CEO MPS Micro Precision System, Biel	Oui (11)	Non	Non	Oui (1)
Vaccaro Luciana	Rectrice Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale HES-SO, Delémont	Oui (7)	Non	Non	Non



5.3 Conseil de l'innovation (art. 9, al. 7, LASEI)

Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Zwinggi Alois	World Economic Forum, Member of the Managing Board	Oui (5)	Non	Non	Oui (1)
Ernst Bettina	PRECLIN Biosystems AG, CEO	Oui (14)	Oui (1)	Non	Non
Ambros Reinhard Johann	retraité	Oui (9)	Non	Non	Non
Bazin Jean-Luc	Swatch Group RD Ltd, CEO, Head of Technology Scouting	Oui (2)	Non	Non	Non
Brown David	Logan Brown Sàrl, Director	Oui (3)	Non	Non	Oui (1)
Casanova Nicoletta	FEMTOprint SA, CEO/President	Oui (1)	Oui (4)	Non	Oui (1)
Copéret Christophe	ETH Zurich, Professor	Oui (7)	Non	Oui (2)	Oui (2)
Demmen-Meier Christine	Gesthôtél Sàrl, Ecoles des Roches, Managing Director	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
De Tonnac Alisée	Seedstars World SA, CEO	Oui (4)	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Dransfeld Clemens	TU Delft, Professor of Aircraft Manufacturing Technologies	Oui (2)	Non	Non	Non
Eschermann Bernhard	ABB, CTO Industrial Automation	Oui (3)	Oui (1)	Non	Non
Hemmer Frédéric	CERN, Chef du Département des Technologies de l'information	Non	Non	Non	Non
Heuberger Renat	South Pole Holding SA, CEO	Oui (5)	Non	Non	Non
Keller Emanuela	UniversitätsSpital Zürich, Leitende Ärztin	Oui (4)	Oui (1)	Oui (10)	Non
Lucchina Massimo		Non	Non	Non	Non
Nasciuti Adriano	SUPSI, Institutsleiter (MEMTi)	Oui (2)	Non	Non	Non
Puschmann Thomas	FinTech Innovation Universität Zurich, Director Swiss FinTech Innovation Lab	Non	Oui (2)	Oui (3)	Non
Renaud Philippe	EPFL, Professeur ordinaire	Oui (5)	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Richdale Kelly	Libra Association, Head of Channel Development	Oui (1)	Non	Non	Oui (2)
Rüttimann Christoph	Bystronic Group, Chief Technology Officer	Oui (3)	Non	Oui (1)	Non
Schwery-Bou-Diab Leila	Cilag GmbH International, VP Value Chain Management	Non	Non	Non	Non
Tzonis Stelio	Eduxia SA, Senior Consultant	Oui (2)	Non	Non	Non
Wyden Guelpa Anja	civicLab, CEO Uni Lausanne, chargée de cours	Oui (6)	Oui (1)	Non	Non

5.4 Direction (art. 17, al. 3, LASEI)

Selon déclarations	Fonction	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Eggimann Annalise	Directrice	Oui ⁶	Non	Non	Non
Gruhl-Bégin Dominique	Cheffe de la division Scène entrepreneuriale et relève	Oui ⁷	Non	Non	Non
Pauchard Marc	Chef de la division Transfert de savoir & Collaborations internationales	Oui ⁸	Non	Non	Non
Plattner Barbla	Cheffe de la division Développement des talents et de l'organisation	Non	Non	Non	Non
Russi Thomas	Chef de la division Encouragement des projets et des programmes	Non	Non	Non	Non
Walti Gérald	Chef de la division Finances et opérations	Oui ⁹	Non	Non	Non

⁶ Membre du Conseil de la Croix-Rouge depuis 2018. Présidente de l'association cantonale bernoise de la Croix-Rouge depuis 2014

⁷ Membre du jury du Swiss Innovation Forum (SIF) et du jury du Female Innovation Forum (FIF)

⁸ Membre du jury du Prix à l'Innovation, canton de Fribourg (décerné tous les deux ans)

⁹ Membre du conseil d'administration de Walti AG Seon



5.5 Experts (art. 10, al. 2, LASEI)

Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Allen James	retraité	Non	Non	Non	Non
Ambrosetti Gianluca	Synhelion SA, Directeur	Non	Non	Non	Non
Andersen Marilyne	OCULIGHT Dynamics GmbH, Co-Founder and Managing Director	Oui (6)	Non	Non	Oui (1)
Angelidaki Irini	Technical University of Denmark Professor	Non	Non	Non	Non
Baiardi Giorgio	Baiardi Engineering, Founder	Oui (1)	Non	Non	Non
Baumgartner Daniel	ZHAW School of Engineering, Prof, Dozent	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
Bénard Michel	Michel Benard, entreprise individuelle	Oui (1)	Non	Non	Non
Bendjouya Patrice	Valmetrics Sàrl, Managing Partner	Non	Non	Oui (2)	Non
Berchtold Christian	Fachhochschule Nordwestschweiz, WiMa	Non	Non	Oui (4)	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	Bernard André	Matriq AG, CEO and Founder	Oui (3)	Non	Non
	Bernasconi Andrea	Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, Professeur de construction en bois	Oui (3)	Non	Oui (2)
	Bettiol Esther	Global Antibiotic Research & Development Partnership, Clinical Scientist, Senior Manager	Non	Non	Non
	Bocek Thomas	Coinblesk, Gesellschafter	Oui (3)	Non	Oui (4)
	Boella Marco	Magic Leap, Senior Director	Oui (1)	Non	Non
	Böhni Peter	Bühler AG, Innovation Coach	Non	Oui (1)	Non
	Bortot Sara	SUPSI, Docent Royal Instit. of Technology, Researcher	Non	Non	Non
	Buhler Peter	IBM Research GmbH, Distinguished Research Staff Member	Oui (1)	Non	Non
	Bütikofer Meike	Bütikofer AG, Inhaberin	Oui (6)	Non	Non
	Carmeliet Jan	ETH Zurich, Professor, chair of Building Physics	Non	Oui (1)	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Claesson Ulf	Clinerion Ltd, CEO BLR&Partner AG, Partner ETH Zurich, Dozent	Oui (8)	Non	Non	Non
Conte Enrico	ABB Schweiz AG, R&D Project Manager, Substation Service Technology	Non	Non	Non	Non
Cornella Sandro	Cornella Consulting Makora AG, CEO	Oui (4)	Oui (1)	Non	Non
Curtin François	GeNeuro SA, Chief Operation Officer HUG, Médecin associé (20%)	Oui (4)	Non	Non	Non
Darby Sarah	University of Oxford Associate Professor Oxford Insight, Partner	Non	Non	Non	Non
De Andrade Artur Akira	Oba Café GmbH, Partner Butong AB, Business Development Manager	Non	Non	Non	Non
De Haan van Weg Peter	EBP Schweiz AG Leiter Geschäftsbereich, Mitglied GL, Partner	Oui (2)	Non	Non	Oui (2)
Degen Thomas	Stimit AG, CTO HSLU Institut für Medizintechnik, Dozent	Non	Non	Non	Non
Delidais Alexandre	AXA Technology services Advanced Engineering Lab SA, General Manager	Oui (1)	Non	Non	Non
Demarmels Anton	AND innovation GmbH, Geschäftsführer	Oui (2)	Oui (1)	Oui (2)	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Dersch Ulrich	Hochschule Luzern, Leiter Kompetenzzentrum und Dozent	Oui (2)	Non	Non	Non
Di Tomaso Fabiano	Seedstars SA, Contractor Agreement	Non	Non	Non	Non
Dietrich Philipp	Philipp Dietrich Unternehmensberatung	Oui (2)	Non	Non	Non
Dubois Ferriere Henri	12th Ave Labs Sàrl, Directeur	Non	Non	Non	Non
Eichlseder Helmut	Technisches Büro, Inhaber Technische Uni. Graz Institutsleiter	Oui (4)	Non	Non	Non
El Maliki Tewfiq	Hépia HES-SO, Professeur	Oui (2)	Non	Non	Non
Ellenberger Urs	CIMCOM Engineering AG, CEO, CTO, president of the board	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non
Eschmann Michael	Freelance consulting (phasing out) Mpower Ventures AG, COO	Oui (4)	Non	Oui (1)	Non
Eugster-Meier Elisabeth	Bern Fachhochschule für Agrar-, Frost- und Lebensmittelwissenschaften Abteilungsleiterin Food Science & Management	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Favre Martine	RAPP Techniques du bâtiment	Non	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Fechner Hubert	Fachhochschule Technikum Wien, Lecturer, Professor	Oui (1)	Oui (2)	Oui (1)	Non
Fink Olga	ETH Zurich Assistant professor of Intelligent Maintenance Systems	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Fisch Manfred Norbert	EGSplan, Einzel. – Teilhaber Technische Uni. Braunschweig Uni Prof. Institutsleiter	Oui (5)	Non	Non	Non
Föhn Heidrun	Rotmont GmbH, CEO ZHdK, Wissenschaftliche Mitarbeiterin	Non	Non	Non	Non
Forrer Martin	FISBA AG, senior VP business development	Oui (1)	Non	Non	Non
Freitag Ruth	Universität Bayreuth Professorin	Oui (6)	Non	Non	Non
Frey Peter	Pensioniert	Oui (1)	Non	Oui (4)	Oui (1)
Fuhrmann Henning	Siemens Schweiz AG Head of Pre-Development	Oui (2)	Oui (1)	Non	Oui (1)
Fussenegger Martin	ETH Zurich, Professor	Oui (3)	Non	Oui (2)	Oui (1)
Gaemperle Philippe	Sales challenge consulting Sàrl, Owner Bodenmuller & Partner GmbH, Partner	Oui (1)	Non	Oui (8)	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Gallacchi Pasqualine	Greifen-Apotheke GmbH, Inhaberin	Oui (2)	Non	Non	Non
Gambardella Antonio	FONGIT, Directeur	Oui (13)	Non	Oui (1)	Non
Gantenbein Dieter	KISTERS Schweiz GmbH Sales Manager	Non	Non	Non	Non
Genoud Dominique	Loutze Informatique, CEO Datastory Sàrl, partenaire Haute Ecole Valaisanne, Professeur	Non	Non	Non	Non
Gianella Sandro	EngiCer SA, CEO	Oui (1)	Non	Non	Non
Gillingham Dennis	Universität Basel Professor of Organic Chemistry	Non	Non	Non	Non
Gisler Monika	Universität Zürich, Dozentin Unternehmen Geschichte Dr. Monika Gisler, Inhaberin	Non	Oui (1)	Non	Non
Grunder Sergio	Specialty electronic material Switzerland GmbH, Associate scientist	Non	Non	Non	Non
Guanella Alexis	Supercomputing Systems AG, Department Head	Non	Non	Non	Non
Gubner Andreas	Hochschule für angewandte Wissenschaften München Professor	Oui (2)	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Gurtner Pascal	Helvetia Versicherungen, Senior Innovation Manager	Oui (2)	Non	Non	Non
Gygax Ruedi	Pensioniert	Oui (2)	Non	Oui (7)	Non
Gysin Hans Jürg	Xylosch AG, Geschäftsführer	Oui (1)	Non	Non	Non
Haarla Liisa	Fingrid Oyj Senior Advisor	Non	Non	Oui (1)	Non
Hagmann Jean-Philippe	Schule für Gestaltung Zürich, Studiengangsleiter Agentur für radikale Innovation, Geschäftsführer	Non	Non	Non	Non
Hahn Horst Werner	Karlsruhe Institute of Technology Geschäftsführender Direktor Instituts Nanotechnologie	Oui (6)	Non	Oui (7)	Non
Handschin Edmund	Land Nordrhein-Westfalen Universitätsprofessor	Non	Non	Non	Non
Häring Daniel	HD Partners & Angel Trust, CEO and Founder	Oui (1)	Non	Non	Non
Heinemann Gereon	SLM Solutions Group AG, CTO Art in Motion Hei-Tec, Inhaber	Non	Non	Non	Non
Heinlein Bernd	Alcon/Grieshaber, R&D Ingenieur Ophthalmologie	Non	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
	HES-SO, HEIA-FR, Professor	Non	Oui (1)	Oui (2)	Non
	PharmaCons, Geschäftsführer, CEO	Non	Non	Oui (2)	Non
	BFE Bereichsleiterin Forschungsprogramm Bionergie	Oui (3)	Oui (1)	Non	Non
	DBP Holding AG, founder CEO	Oui (12)	Oui (2)	Oui (9)	Non
	FHNW Professor	Oui (4)	Non	Oui (3)	Non
	CSEM Section Head	Non	Non	Non	Non
	Nursing Science & Care GmbH Teilhaber	Oui (2)	Non	Oui (1)	Non
	University of Zürich, Research Group Leader	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
	KJ Consult, Inhaber SJE Ecohydraulics Engineering, Teilhaber und Geschäftsführer Wasserkraft Musikinsel Zahn / Jorde GmbH, Teilhaber und Geschäftsführer	Non	Oui (1)	Non	Oui (1)



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Kaiser Ulrich	Endress + Hauser Services AG Director Technology	Oui (2)	Non	Non	Non
Kaloulis Konstantinos	EPFL, Chef de projets Perseas Sàrl, associé-gérant	Oui (1)	Non	Non	Non
Kaltschmitt Martin	Technische Universität Hamburg Institutsleiter, Universitätsprof.	Oui (14)	Non	Non	Non
Karrer-Rüedi Erna	Eos Entrepreneur Foundation Geschäftsleiterin	Oui (2)	Non	Non	Non
Kocher Christoph	Landquart AG, Leiter Innovation	Non	Non	Non	Non
Kohl Thomas	Karlsruher Institut für Technologie Professor Geothermie	Non	Non	Non	Non
Kottmann Markus	Hochschule Technik Rapperswil Professor / Institutspartner	Non	Non	Oui (1)	Non
Kraehenbuehl Thomas	Nestlé Global Head Strategic Franchise Dermato-Oncology	Oui (1)	Non	Non	Non
Kuhn Julia	Julia Kuhn Design & Inno., Einzelfirma KPT, Innovation Managerin	Non	Non	Oui (3)	Oui (1)
Laue Carsten	Thrust CL Sàrl, Teilhaber und Direktor	Non	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Leeds Jennifer	Novartis Inst. Biomedical, Exec. Director JA Leeds consulting	Oui (5)	Non	Non	Non
Lenz Barbara	DLR e.V. Direktorin des Instituts für Verkehrsforschung	Oui (9)	Oui (4)	Oui (3)	Oui (2)
Lipps Georg	FHNW Dozent	Non	Non	Non	Non
Lukas Wilma	W Life Sciences Directrice	Oui (4)	Non	Non	Non
Mathys Nicole	Bundesamt für Raumentwicklung Sektionschefin Uni of Neuchâtel, Lecturer	Non	Oui (1)	Non	Oui (2)
Maier Edith	OST, Professorin für Wirtschaftsinformatik	Non	Non	Oui (1)	Non
Mehta Farhad	OST, Professor	Non	Non	Non	Non
Meuwly Philippe	Novipart Sàrl, owner&managing director Pharmalp SA, CEO/VP R&D	Oui (1)	Non	Non	Non
Miners James	FONGIT, Senior Advisor	Non	Non	Oui (1)	Oui (1)
Minsch Rudolf	Economiesuisse, Chefökonom	Oui (11)	Non	Non	Oui (2)



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Moesching Sylvain	netSME Consulting Sàrl Consultant	Non	Non	Non	Non
Mohajeri M. Hasan	Swissmedic, Preclinical Reviewer	Non	Non	Oui (1)	Non
Mozzetti Rohrseitz Valeria	Adolphe Merkle Institute, Manager Technology Transfer and Innovation	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Mueller Kaspar	Syngenta Crop Protection AG, Marketing / Innovation Manager	Non	Non	Non	Non
Muntwyler Urs	Ingenieurbüro Muntwyler Einzelunternehmen Bernser Fachhochschule Professor / Leiter PV Labor	Oui (2)	Non	Non	Non
Muralt Rolf	MobiledgeX Vice President of Product Management	Non	Non	Non	Non
Naef Reto	Topadur Pharma AG, Founder - CEO	Oui (4)	Oui (1)	Non	Non
Neuenschwander Beat	Berner Fachhochschule Technick und Informatik, Professor für angewandte Lasertechnologie	Non	Non	Oui (2)	Non
Niederberger André	VirtaMed AG, Product Manager	Oui (1)	Non	Non	Non
Nolte Lutz-Peter	Universität Bern, Dozent Insel Gruppe AG, Geschäftsführer imaging center	Oui (1)	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Nowak Stefan	NET Nowak Energie & Technologie AG Managing Director	Non	Oui (1)	Oui (3)	Non
Olbert-Bock Sibylle	OST, Leiterin Kompetenzzentrum	Oui (2)	Non	Non	Non
Oreibi Colucci Abir	Lift Events Sàrl, Directrice	Oui (7)	Non	Non	Non
Ozyhar Tomasz	Omya International AG Project Manager	Non	Non	Non	Non
Pahud Pierre	Rollomatic SA, interventions sur mandats	Oui (2)	Oui (1)	Non	Non
Paice Andrew	Hochschule Luzern, Leiter iHomLab Paice Consulting, Einzelunternehmer	Oui (1)	Non	Non	Non
Pallotta Vincenzo	HEIG-VD, Professeur associé	Oui (1)	Non	Oui (4)	Non
Pasqualini Isabella	École nationale supérieure d'architecture de Versailles Universita Iuav di Venezia Sense space, owner	Non	Non	Non	Non
Perriard Yves	EPFL, Professeur titulaire	Oui (3)	Oui (1)	Non	Non
Pichelin Frédéric	Berner Fachhochschule, Professeur	Oui (3)	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Pier Harald	Cenogent GmbH, Personengesellschafter	Oui (1)	Non	Non	Non
Pooyans-Weihs Ladan	Lucerne University of Applied Sciences & Art, Professor	Non	Non	Non	Non
Radtke Barbara	Goldstück AG / Goldstück at home Inhaberin, Präsidentin	Oui (1)	Non	Oui (2)	Non
Rauschenberger Jens	Proceq AG, Head of Optics	Non	Non	Non	Non
Righi Marcello	ZHAW Professor	Oui (5)	Non	Non	Non
Roduit Johann	BC Registry Services Canada, sole proprietorship Conexkt Sàrl, Partner	Oui (4)	Non	Oui (9)	Non
Rohrseitz Nicola	Cisco Systems International Sàrl Technology Strategist	Oui (4)	Non	Non	Non
Rosenthal Matthias	ZHAW School of Engineering Dozent	Oui (1)	Non	Non	Non
Sauer Alexander	Institut für Energieeffizienz der Uni Stuttgart, Direktor Faunhofer IPA Sauer GmbH, Teilhaber	Oui (3)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Schalcher Hans-Rudolf	Dr. H.R. Schalcher Inhaber	Oui (2)	Oui (1)	Non	Oui (2)
Schegg Roland	HES-SO Valais Professeur ordinaire	Oui (2)	Non	Non	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Schiller Irene	Malcibo AG, Chief Medical Officer und Mitglied der GL	Oui (2)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Schlapbach Louis	Pensioniert	Non	Non	Oui (5)	Oui (1)
Seitz Antje	Deutsches Zentrum für Luft und Raumfahrt e.V Abteilungsleiterin	Oui (1)	Non	Oui (3)	Non
Servatius Hans-Gerd	Competivation Consulting UG & Co KG Personengesellschafter	Non	Oui (1)	Oui (3)	Oui (1)
Siddiqi Gunter	Bundesamt für Energie Fachspezialist Energieforschung	Oui (1)	Non	Oui (1)	Oui (1)
Sieber Zinniker Pascal	Dr. Pascal Sieber & Partners AG, Präsident des VR	Oui (7)	Non	Oui (9)	Non
Silacci Pablo	Agroscope Responsable groupe de recherche biologie animale	Non	Non	Non	Non
Sinues Pablo	Universität Kinderspital beider Basel Tenure Track Assistant Professor	Oui (2)	Non	Non	Oui (1)
Spiegel Lesley	Uni Zürich, Geschäftsleiterin DIZH (Digitalisierungsinitiative der Zürcher Hochschule) Spiegel Ventures GmbH	Oui (2)	Non	Non	Non
Spieldenner Jörg	Lungenliga Schweiz, Direktor	Oui (2)	Non	Non	Oui (1)



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Stadelmann-Steffen Isabelle	Universität Bern Ausserordentliche Professorin	Non	Oui (1)	Non	Oui (1)
Stricker Christian	Agn Genetics GmbH, CEO Gemeinde Davos, Kleiner Landrat	Non	Non	Non	Non
Stulzer Walter	Futureworks AG, Executive Director	Non	Non	Oui (2)	Non
Taipale Marioni Tuula	PM-Pro GmbH, Founder & Owner, Senior Consultant	Oui (1)	Non	Non	Non
Thalmann Philippe	EPFL Professor	Oui (4)	Oui (3)	Non	Non
Trommsdorff Ulla	Sulzer Chemtech AG Manager Polymer R&D	Non	Non	Non	Non
Umbach Eberhard	Retraité	Oui (5)	Non	Non	Non
Valente Anna	SUPSI, Head of Automation, Robotics and Machines Laboratory	Non	Non	Oui (3)	Non
Venguerenko Maria		Non	Non	Non	Oui (2)
Voirol Christian	Haute Ecole Arc Santé, Professeur	Oui (1)	Oui (1)	Non	Non
Völkel Reinhard	SUSS MicroOptics SA, CEO	Oui (1)	Non	Oui (1)	Non



Détail voir Site Innosuisse	Activité professionnelle	Activités au sein d'organes de direction et de surveillance ainsi que de conseils consultatifs et d'organes similaires de sociétés, d'institutions et de fondations suisses et étrangères (y compris sous forme de sociétés) de droit privé et public	Activités de conseil ou d'expertise pour des offices fédéraux et autres	Activités permanentes de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêts suisses ou étrangers	Activités dans d'autres organes de la Confédération
Wälder Georg	Hépiä, HES-GE Professor HES	Non	Non	Non	Non
Wanner Aeneas	Verein Energie Zukunft Geschäftsleiter	Oui (5)	Oui (1)	Oui (1)	Oui (1)
Weber Christine	Weber venturize, Einzelunternehmen	Oui (2)	Oui (1)	Oui (1)	Non
Wellinger Arthur	Triple E&M Einzelunternehmen	Non	Non	Oui (4)	Non
Westermann Dirk	Technische Uni. Ilmenau Universitätsprofessor Westermann Dirk, Inhaber	Oui (5)	Non	Non	Non
Winkler Cornelia	Winkler Ingénieurs SA Geschäftsführerin und Inhaberin	Non	Oui (2)	Non	Oui (2)
Zehringer Raymond	Glas Trösch Alsace SA, Geschäftsführer	Oui (2)	Non	Non	Non
Ziemer Frank	Ziemer Ophthalmic Systems AG, CEO & President	Oui (14)	Non	Non	Non
Zimmerli Lukas	Wunschicht GmbH, Geschäftsführer Universitätsspital Zürich, senior innovation manager	Oui (2)	Non	Non	Non
Zuo Gillet Lan	EPFL Innovation Park, Directrice Adjointe	Non	Non	Non	Non
Zürcher Olivier	Waat4U Sàrl, fondateur et propriétaire	Non	Non	Oui (1)	Non